

# POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 245, DÉCEMBRE 2022

france•tv



Retraites : veillée d'armes

Élections professionnelles :  
la FSU confortée

Indépendance de  
la presse : le public garant

AIDEZ-NOUS FINANCIÈREMENT  
MERCÌ.

**SANTÉ**  
—  
Equipements  
de centres de santé, prévention,  
cliniques mobiles,  
soutien psychologique

XXI<sup>e</sup> SIÈCLE



SECOURS  
POPULAIRE  
FRANÇAIS



# Mondia- lisons la Solidarité PAS LA MISÈRE

PLUS DE 150  
ACTIONS D'URGENCE ET  
PROGRAMMES  
DE DÉVELOPPEMENT  
DANS 50 PAYS AVEC DES  
PARTENAIRES LOCAUX.

**PROTECTION  
DE L'ENFANCE**  
—  
Accompagnement d'enfants orphelins  
et malades, scolarisation  
d'enfants vivant dans la rue,  
séjours culturels

PLUS DE 150  
ACTIONS D'URGENCE ET  
PROGRAMMES  
DE DÉVELOPPEMENT  
DANS 50 PAYS AVEC DES  
PARTENAIRES LOCAUX.

**ÉDUCATION,  
SCOLARISATION**  
—  
Constructions,  
réhabilitations d'écoles,  
cantine,  
bibliothèques

**COUPS  
DE POUCE À  
L'EMPLOI**  
—  
Centres de formation,  
microcrédits,  
constructions d'ateliers,  
de librairies

PLUS DE 150  
ACTIONS D'URGENCE ET  
PROGRAMMES  
DE DÉVELOPPEMENT  
DANS 50 PAYS AVEC DES  
PARTENAIRES LOCAUX.

**ACCÈS À  
L'EAU  
À L'ÉNERGIE**  
—  
Constructions de puits,  
cisternes, adductions d'eau  
potable, panneaux  
solaires

**FAIRE  
RECULER  
L'EXCLUSION**  
—  
Foyers d'accueil  
pour des femmes victimes  
de violence,  
défense d'admirés  
culturels

PLUS DE 150  
ACTIONS D'URGENCE ET  
PROGRAMMES  
DE DÉVELOPPEMENT  
DANS 50 PAYS AVEC DES  
PARTENAIRES LOCAUX.

**AUTO-  
SUFFISANCE,  
SÉCURITÉ  
ALIMENTAIRES**  
—  
Créations de vergers, jardins  
familiaux, maraîchage,  
coopératives

PLUS DE 150  
ACTIONS D'URGENCE ET  
PROGRAMMES  
DE DÉVELOPPEMENT  
DANS 50 PAYS AVEC DES  
PARTENAIRES LOCAUX.

PLUS DE 150  
ACTIONS D'URGENCE ET  
PROGRAMMES  
DE DÉVELOPPEMENT  
DANS 50 PAYS AVEC DES  
PARTENAIRES LOCAUX.



SOUTENEZ-NOUS  
FINANCIÈREMENT  
MERCÌ



**17**  
Indépendance de la presse :  
le public garant

**5**  
Retraites  
Veillée d'armes

**8**  
COP27  
Bilan en demi-teinte

**11**  
Alimentation  
Réflexion autour  
d'une sécurité  
sociale ?

**14**  
Régions  
La FSU refuse la  
fermeture de lycées

**13**  
Éducation nationale  
Revaloriser les salaires !

**24**  
C'est demain  
Réchauffement  
climatique  
Les stations de ski  
en pente déclinante

**28**  
Quand le cinéma  
quitte la salle

**30**  
Rencontre avec  
Ludivine Sagnier

**30**  
Rencontre avec  
Ludivine Sagnier

ÉDITO  
**Requiqués**

La FSU sort confortée des élections professionnelles qui ont eu lieu en décembre.

Elle se maintient partout où elle est déjà à haut niveau, acquiert la représentativité dans le versant territorial et progresse à l'échelle de l'ensemble de la Fonction publique. Même si l'abstention a été importante, il faut mesurer ce que signifie ce résultat dans le paysage social et politique actuel : la légitimation des organisations syndicales en général alors que le pouvoir a cherché à les contourner et à les affaiblir.

Et pour la FSU la victoire d'une force qui se veut tout à la fois rassembleuse, faisant vivre au plus près des collègues les solidarités concrètes, l'entraide, les combats communs, le collectif pour sortir de l'isolement, et porteuse d'un projet progressiste de transformation de la société, tout cela fait plutôt du bien dans la période : ne boudons pas notre plaisir !

Cet éditto ne peut cependant passer sous silence un élément majeur au risque de décevoir : les revendications de la FSU ne vont pas s'appliquer ipso facto, pour cela il va falloir aussi lutter!

Une élection professionnelle n'est pas, en effet, une élection politique. Elle n'a pas pour fonction de déléguer un pouvoir décisionnel. En instituant des représentant-es des professions, il s'agit plutôt, dans les faits, d'établir des contre-pouvoirs. Et c'est essentiel. Ces élections permettent donc surtout de donner un élan pour mener les combats à venir, de disposer de représentant-es qui en seront les relais car ils et elles en ont le mandat. Ces combats sont nombreux et d'une ampleur considérable, le gouvernement ayant en effet ouvert plusieurs fronts : retraites, salaires, réforme de la voie professionnelle, poursuite des réformes et des injonctions fragilisant les professionnalités, suppressions de postes, etc.

Face à un pouvoir qui s'attaque aux droits sociaux et aux services publics, la bataille s'annonce rude mais nous avons pour nous la détermination et la conviction qu'il s'agit d'un combat d'intérêt général, presque un combat de civilisation, et que nous avons le nombre pour le mener. Force à nous !



Benoît Teste

Revue de la Fédération Syndicale Unitaire  
104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél. : fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0725 S 07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :  
Benoît Teste  
Rédaction :  
Sandrine Charrier,  
Claire Guéville  
Matthieu Leiritz,  
Arnaud Malaisé,  
Jacques Mucchielli,  
Christophe Nouhaud,  
Marie-Rose Rodrigues-Martins,  
Alain Senée,  
Valérie Soumaille  
Conception :  
NAJA presse

Publicité :  
Com d'habitude Publicité  
Clotilde Poitevin  
7, rue Emile LACOSTE  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr  
Impression : SIEP  
Crédit photo couverture :  
Mira/Noja  
Prix au numéro : 0,70 €  
Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse,  
veuillez communiquer  
vos nouvelles coordonnées  
à votre syndicat.



Joint à ce numéro un  
16 pages POUR Retraités

## Ukraine, un hiver long et froid

Dix mois après l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes, la situation militaire et diplomatique reste bloquée, tandis que les victimes du conflit sont chaque jour plus nombreuses, sur les champs de batailles comme dans les villes ukrainiennes soumises aux bombardements. Après les revers infligés aux Russes par la contre offensive ukrainienne, le front paraît se stabiliser et le conflit s'installe dans la durée, sans perspectives décelables d'une issue diplomatique. À l'obstination de Vladimir Poutine, dont le pouvoir a décidé unilatéralement l'annexion de territoires occupés, répond la détermination du président ukrainien Zelinsky, bien décidé à récupérer l'ensemble des territoires de son pays, y compris la Crimée, occupée depuis 2014. Le gouvernement ukrainien bénéficie de l'appui militaire et politique des États-Unis et de l'Union européenne, laquelle subit les mesures de rétorsion russes en termes de diminution des livraisons de gaz et de pétrole. L'hiver risque d'être long et froid, et d'abord pour les populations civiles en proie aux combats et aux bombardements.

## Iran Femme, vie, liberté

**D**epuis la mort de Mahsa Amini, une jeune Kurde iranienne de 22 ans, après son arrestation par la police des mœurs pour infraction au code vestimentaire de la République islamique prévoyant notamment le port du voile pour les femmes, l'Iran est secoué par une vague de protestations que le gouvernement n'arrive pas à étouffer. En dépit d'une répression féroce, notamment au Kurdistan iranien, et qui se solderait selon les ONG par plusieurs centaines de morts et des milliers d'arrestations, le mouvement de protestation semble s'enraciner chaque jour davantage dans la population, notamment dans la jeunesse et les universités, avec le slogan phare : « *Femme, vie, liberté* ». Le discours des autorités oscille entre fermeté, avec la dénonciation d'émeutes fomentées par les États-Unis, et signes d'apaisement comme l'annonce le 3 décembre par le procureur général de la République islamique de la suppression de la très détestée et brutale « police des mœurs ». Mais quelle réalité ?



De nombreuses manifestations ont eu lieu en France en soutien au mouvement iranien.

Les arrestations de femmes déambulant tête nue se poursuivent, selon les témoignages et les réseaux sociaux. « *Cette police n'a rien à voir avec le pouvoir judiciaire et ses activités ont été arrêtées par l'organisme qui l'avait mise en place [...]* » avait pourtant déclaré le procureur, avant d'ajouter : « *Bien sûr, le pouvoir judiciaire continue de sur-*

*veiller les comportements [de citoyens] dans la société* ». Par ailleurs, le 8 décembre, un homme accusé d'avoir blessé un paramilitaire après avoir bloqué la circulation sur une avenue de Téhéran lors des troubles, a été, selon Mizan Online, l'agence de presse du pouvoir judiciaire, condamné à mort et exécuté. Onze personnes risquent le même sort pour leur participation aux émeutes. **Matthieu Leiritz**

## Lauranne Witt : « La Maison des femmes : un lieu unique »

C'EST L'ACTU

### Pourquoi une maison des femmes à Nancy ?

La création de la Maison des femmes a pour objectif de faciliter le parcours des femmes, victimes de violences, et de leurs enfants. C'est un lieu unique dans lequel elles pourront trouver des informations, de l'accompagnement dans leurs démarches et une mise à l'abri d'urgence (717 et 24/24). Concrètement on pourra donc y rencontrer des professionnels de santé, déposer plainte, être accompagnée pour faire des démarches de demande d'aide sociale par exemple.

### Quelle complémentarité avec le centre d'information sur les droits des femmes et de leur famille (CIDFF) et les associations de défense ?

Toutes les associations du territoire participent pleinement au projet. Cela permet à chacune d'apporter son expertise

dans l'accompagnement des femmes victimes de violences. La Maison des femmes aura pour objectif de coordonner tous ces acteurs qui pourront y exercer leur activité d'aide aux victimes.

### Des ateliers ont été organisés sur le site le 25 novembre. Quel bilan ?

Un bilan très positif, puisque nous avons présenté pour la première fois aux nancéiennes et nancéiens le lieu d'implantation de la Maison des femmes et l'état d'avancée du projet. Nous entamons maintenant la phase des travaux pour une ouverture en 2025.



Lauranne Witt  
Conseillère municipale de Nancy, déléguée à l'égalité Femmes-Hommes, lutte contre les violences faites aux femmes

Propos recueillis par MRRM

## Retraites

# Veillée d'armes

Le mois de janvier lancera la séquence de mobilisation sociale face au gouvernement qui s'obstine sur son projet de réforme des retraites en voulant reculer l'âge de départ à 65 ans. L'ensemble des huit organisations syndicales de salarié-es annoncera la « première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations » le 10 janvier à l'issue de la présentation, retardée, des détails de ce projet (lire page 9). Ce décalage de calendrier, argumenté assez maladroitement entre phase finale de la coupe du monde et changement de direction dans plusieurs partis politiques, « ne changera pas l'opposition de toutes les organisations syndicales à tout recul de l'âge légal de départ en retraite » comme le réaffirme l'intersyndicale dans un nouveau communiqué à la veille des vacances de fin d'année.

L'intersyndicale insiste par ailleurs sur l'instrumentalisation par le gouvernement de la situation financière des régimes



L'ensemble des huit organisations syndicales annoncera en janvier la première date de mobilisation.

de retraite pour faire passer une réforme paramétrique lui permettant de baisser les dépenses publiques et de continuer à réformer le marché du travail pour compresser les salaires plutôt que de mener

notamment une politique fiscale juste. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) écarte en effet toute menace majeure et ne prévoit qu'un déficit minime, à peine une dizaine de milliards sur près de 350 milliards de dépenses. Un déficit largement surmontable à l'aide d'une légère hausse des cotisations. Cela ne justifie aucunement la perte de trois années passées en retraite, alors que l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans n'est en moyenne que de 10,6 ans pour les hommes et 12 ans pour les femmes. Surtout que ces moyennes masquent de fortes inégalités selon les catégories sociales ou l'usure due au travail. Face à ces inégalités et à celles touchant particulièrement les femmes, aux fins de carrière difficiles et aux montants des pensions orientés globalement à la baisse, l'intersyndicale pose la perspective d'autres alternatives que le projet de réforme à venir.

Comme l'ensemble des orga-

## L'Éducation mobilisée le 17 janvier

La FSU appelle à une journée d'action dans l'éducation le 17 janvier pour exiger une revalorisation de l'ensemble des personnels tout de suite et sans conditions, le retrait de la réforme de la voie professionnelle et l'amélioration des conditions de travail. Cette journée se tiendra au moment où le ministère entamera la dernière ligne droite des négociations autour du pacte enseignant. La FSU entend ainsi s'opposer aux demi-mesures insuffisantes, à la division entre des personnels concernés par une revalorisation et d'autres non, comme au discours méprisant qui prétend définir des missions supplémentaires alors que les tâches se sont déjà considérablement alourdies et que des suppressions de postes vont dégrader les conditions d'exercice des personnels. La FSU exige au contraire une réelle revalorisation de tous les personnels, enseignant-es et non enseignant-es.

nisations syndicales, la FSU est « prête et déterminée » à s'engager dans cette séquence de mobilisations. Elle y sera motrice pour proposer et construire avec les salarié-es des journées de forte grève en semaine et des mobilisations le week-end pour permettre à l'ensemble de la population de manifester son large rejet de cette réforme, rejet sans appel déjà mis en évidence par plusieurs sondages. Avec un calendrier parlementaire ramassé, le calendrier des mobilisations devrait être très dense cet hiver. ♦

Arnaud Malaisé

## Les retraité-es dans l'action

La situation des retraité-es s'est fortement dégradée face à une inflation galopante et au recul du pouvoir d'achat, malgré les revalorisations arrachées par les mobilisations. De plus en plus de retraité-es vivent dans la précarité.

Le Groupe des 9 (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR, Ensemble et solidaires) propose d'agir dès le début de l'année 2023, selon des modalités qui seront décidées le 4 janvier 2023, à la prochaine réunion unitaire.

Le Groupe des 9 exige l'alignement des pensions sur l'inflation, estimée par la CNAV entre 6,5 % et 7 % pour 2022, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 15 ans, et la revalorisation des pensions sur le salaire moyen, mesure qui assure le lien entre les retraités et les salariés.

Il revendique également les moyens financiers, matériels et humains, nécessaires à la sécurité sociale pour répondre aux besoins de santé de l'ensemble de nos concitoyens et à l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels. Enfin, le renforcement des services publics de proximité.

## Élections professionnelles 2022

# La FSU confortée par les personnels

**L**a FSU sort une nouvelle fois confortée par le vote des personnels comme l'une des principales forces syndicales dans la Fonction publique de l'État, notamment dans l'Éducation nationale. Elle effectue également une percée remarquable en devenant pour la première fois représentative dans le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale.

Par la loi de 2019, dite *Loi de transformation de la Fonction publique*, et en particulier avec la reconfiguration des instances de dialogue social, le gouvernement visait la destruction d'un syndicalisme ancré dans la réalité du quotidien des professions.

La force de la FSU à l'issue de ces élections constitue donc une mise en échec de cette manœuvre.

Fort-es de ce résultat, les militantes et militants de la FSU continueront d'agir avec détermination, au plus près des collègues pour défendre leurs situations individuelles et col-

lectives, dans les petits comme dans les grands combats du monde du travail – à commencer par les salaires et le droit à la retraite à 60 ans pour une société démocratique, d'égalité et de justice sociale.

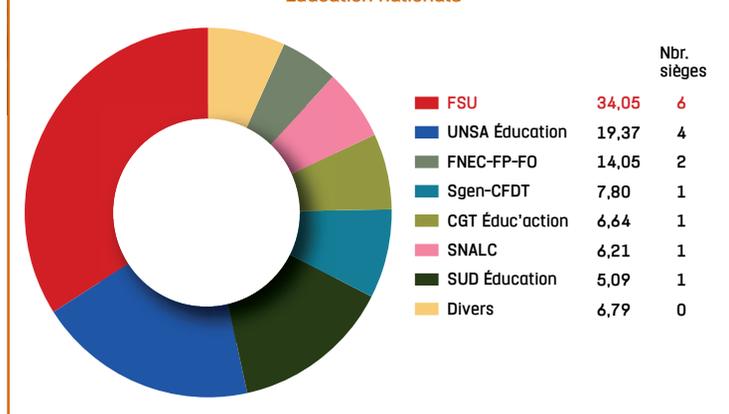
### Des conditions de vote complexes qui ont favorisé l'abstention

La FSU déplore un taux de participation globalement inférieur au précédent scrutin de 2018.

En faisant sortir l'exercice du droit de vote du lieu de travail, qui plus est sans matérialisation suffisante de l'acte de voter si ce n'est par voie électronique, le gouvernement fragilise la participation depuis maintenant quatre élections. Sa politique de dénaturation des missions et de déni des métiers, de non-reconnaissance du travail quotidien des personnels est aussi un vrai facteur de désaffection.



Éducation nationale



### Une FSU incontournable à la FPE, et devenue représentative à la FPT

La FSU reste la deuxième organisation de la Fonction publique de l'État (17,1 % des voix, +0,8, 4 sièges –inchangé), et fait son entrée au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (4,1%, + 0,4, 1 siège, +1).

Cette représentativité acquise dans le versant territorial marque une étape importante dans le développement de la FSU. La FSU reste première au conseil régional PACA, maintient ses implantations dans la Haute-Vienne, les Bouches du Rhône, le Nord et l'Île-de-France, elle devient troisième syndicat de la ville de Paris, obtient des victoires notables, par exemple à la région Nouvelle-Aquitaine et au

Mans, et réalise de belles percées à Mayotte et à La Réunion.

À l'État, la FSU est désormais majoritaire dans trois ministères et non plus deux : elle reste en effet la première organisation syndicale à l'Éducation nationale, où avec 34 % des voix elle creuse l'écart devant l'Unsa qui recule à 19 %, ainsi qu'à l'Agriculture. La FSU devient première également aux Affaires Étrangères. Elle reste première organisation des agent-es publics de Pôle Emploi.

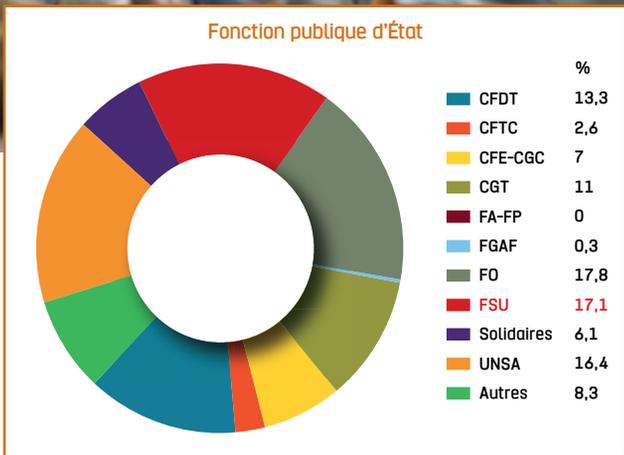
Elle progresse au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche où elle gagne un siège, elle reste représentative à la Culture, à la Transition Écologique, au ministère du Travail.

## La FSU enfin représentative à la Fonction publique territoriale !

Selon les résultats provisoires publiés par la direction générale des collectivités locales, la FSU Territoriale, avec près de 33 000 voix et un peu plus de 4 % au plan national, obtient un siège au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale. Cette avancée est inédite dans la jeune histoire de la FSU.

Elle traduit dans les urnes le travail quotidien des militant-es du SNUTER-FSU aussi bien auprès des agent-es que dans les instances de dialogue social.

Elle signe également l'adhésion d'un nombre grandissant d'agent-es au syndicalisme de lutte et de transformation sociale, alliant propositions et mobilisations en vue de revendications du quotidien mais aussi d'objectifs globaux, pour l'égalité et la solidarité. Elle traduit dans les urnes le travail quotidien des militant-es du SNUTER-FSU aussi bien auprès des personnels que dans les instances de dialogue social.



Elle perd un siège à Jeunesse et Sports ainsi que sa représentativité au ministère de la Justice tout en restant majoritaire à la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) et implantée dans l'administration pénitentiaire, elle est donc d'ores et déjà déterminée à reconquérir sa représentativité dans ce ministère.

Les personnels de l'État et des collectivités territoriales, tant titulaires que précaires, ont témoigné par leur vote de leur confiance dans une organisation syndicale de transformation sociale, de lutte et de propositions.

Alors que le gouvernement continue de vouloir imposer un recul de l'âge de départ en retraite et/ou un allongement des durées de cotisation, de

refuser toute mesure salariale générale, de mettre en avant, au niveau des discussions fonction publique comme dans chaque ministère, les mêmes vieilles recettes managériales – « Individualisation », « performance », « travailler plus pour gagner plus », « développement de l'indemnitaire contre l'indiciaire », etc. – de vouloir imposer une réforme des lycées professionnels qui sacrifie l'avenir de la jeunesse la plus fragile économiquement et scolairement et celui des métiers de PLP, la FSU affirme sa détermination à mener tous les combats pour lesquels les collègues lui ont donné mandat. 🔥

Mathieu Leiritz

## Benoît Teste

« Voter FSU, c'est aussi donner du poids aux actions revendicatives. »



Benoît Teste, secrétaire général de la FSU

### Quel bilan tires-tu de ces élections professionnelles ?

Une satisfaction, une reconnaissance, un peu de colère aussi. La satisfaction de voir l'action, les analyses et les propositions de la FSU et de ses syndicats nationaux confortées par le vote des personnels. La FSU reste et de loin la première organisation syndicale dans l'Éducation nationale, elle manque de peu de retrouver la première place dans la Fonction publique de l'État, et enfin, peut être surtout, elle fait son entrée au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale.

La reconnaissance envers électeurs et aux électrices bien sûr, qui ont porté leur voix sur les listes proposées par la FSU, et aussi, pourquoi ne pas ici le dire, aux immenses efforts de mobilisation, et d'entraînement effectués par les équipes militantes de la FSU, de ses syndicats nationaux et sections départementales ! Toutes et tous ont bien mérité un repos pendant les fêtes de fin d'année ! Même si cette pause ne sera que de courte durée, avec les luttes qui s'annoncent tant sur les salaires, que sur les conditions de travail, les moyens donnés ou plutôt retirés aux services publics et bien évidemment sur le droit à la retraite à 60 ans....

De la colère aussi, face aux obstacles techniques qui ont gravement entravé l'accès au vote lors de ces élections professionnelles. Trop de collègues souhaitant voter n'ont pu le faire, découragés par des procédures d'une complexité dissuasive, alimentant ainsi l'abstention. Cela avait été signalé par la FSU aux ministères concernés, en vain. Cela ne doit plus se reproduire : il en va de la crédibilité démocratique de cette séquence électorale. Au-delà, il faut absolument réancrer le vote sur le lieu de travail pour en refaire un acte collectif.

### Quelles perspectives dessines tu pour l'avenir ?

D'abord un constat. En dépit des obstacles, nombreux et nombreuses sont les agent.es qui ont souhaité porter leur soutien aux organisations syndicales de leur choix. Cela contredit la vision autoritaire, voire césarienne d'un pouvoir politique trop vite enclin à assimiler syndicalisme et corporatisme, revendications et immobilisme, démocratie sociale et temps perdu pour « réformer »...

Par ailleurs, force est également de constater que les règles issues des lois de 2008 sur la représentation syndicale des salarié.es n'ont pas abouti, comme cela avait pu être envisagé, à une simplification du paysage syndical. Notre pays se singularise, plus qu'ailleurs, par une fragmentation de l'« offre » syndicale, avec une quinzaine d'organisations se présentant aux suffrages des personnels, avec des spécificités peu claires, et rendant très difficile la constitution de coalitions majoritaires, face à un pouvoir politique ou patronal toujours friand de divisions entre salarié.es. La FSU ne se résout ni à la fragmentation, ni à la division syndicales. Elle œuvre à la création d'un nouvel outil syndical, avec notamment la CGT et Solidaires, sans exclusives, comme nous l'avons réaffirmé au récent congrès national de la FSU à Metz. C'est pourquoi elle s'emploie, dans son périmètre d'action, à rendre possible l'unité d'action la plus large en vue des luttes à venir, qu'il s'agisse de la question des retraites ou de celle des salaires.

La FSU, confortée par les élections, sera aussi au rendez vous des mobilisations revendicatives

## 42 000 enfants sans toit

En août 2022, le SAMU social, l'UNICEF et Santé publique France dénombraient en France plus de 42 000 enfants vivant dans des hébergements d'urgence, des abris de fortune ou dans la rue. Une situation insupportable que dénonce l'organisation *Jamais sans toit* que soutient la FSU.

20 000 mineur-es actuellement hébergé-es à l'hôtel en Île-de-France, 700 enfants dormant dans la rue à Paris, 8 enfants décédés dans la rue en 2019, des femmes venant d'accoucher remises à la rue avec leur nouveau-né, la situation se détériore alors que la France est tenue par la convention internationale des droits de l'Enfant d'offrir un toit à chaque enfant. À Marseille des centaines de mineur-es non accompagné-es vivent dans des squats, le dispositif départemental de protection de l'enfance étant saturé.

Les associations exigent un plan d'urgence de l'État et des départements pour ouvrir des places d'hébergement et mettre à disposition des logements. Parallèlement 43 élu-es de grandes villes ont adressé une lettre ouverte à la Première ministre pour lui rappeler « *qu'il est de la responsabilité de l'État de trouver des solutions pérennes* ». Les associations exigent le maintien des 14 000 places d'hébergement menacées dans le cadre du Projet de loi de finance 2023 (PLF) et réclament l'arrêt des expulsions sans solutions alternatives de relogement. Des rassemblements à l'initiative de *Jamais sans toit* ont eu lieu dans de nombreuses villes de France, dont Lyon et Paris.



## COP27

# Bilan en demi-teinte

**Du 6 au 20 novembre l'Égypte a accueilli la 27<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27). Le bilan en est mitigé.**

Porté depuis plus de 30 ans par des États insulaires, le financement des « pertes et dommages », dégâts déjà occasionnés par le changement climatique a été au centre des débats. Cet enjeu de justice climatique faisait jusque-là l'objet d'un blocage des pays développés. Après de longues négociations le principe de création d'un fonds « pertes et dommages » dont le financement et le fonctionnement seront déterminés par la suite a été acté.

Mais la lutte contre le changement climatique nécessite aussi le financement de deux autres volets importants : la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les mesures d'adaptation des pays pour faire face aux impacts du changement climatique. Si quelques pays ont poussé pour que la sortie de toutes les énergies fossiles figure dans le texte final, la forte opposition d'au-

tres pays et la présence en masse des lobbies des entreprises fossiles n'ont pas permis d'avancées sur ce point. Selon l'ONU, les engagements permettront au mieux de limiter le réchauffement à 2,4 °C d'ici la fin du siècle, ce qui entraînerait des points de bascule irréversibles, provoquant un emballement du dérèglement climatique. Sur le volet adaptation, alors que les pays développés s'étaient engagés lors de la COP26 à doubler son financement d'ici 2025, aucune feuille de route claire pour atteindre cet objectif n'a été fixée. L'engagement de 2009 de verser 100 milliards de dol-

lars par an à partir de 2020 aux pays en développement n'est lui-même pas honoré.

Autre sujet d'inquiétude à l'issue de cette COP27 : l'absence d'un appel à adopter un accord mondial ambitieux pour protéger et restaurer la biodiversité. Pourtant, le lien intrinsèque entre crise du climat et perte de la biodiversité a été reconnu pour la première fois dans le texte final de la COP26 : sans écosystèmes sains et protégés, impossible de rester sous 1,5 °C de réchauffement global et sans réduction drastique des émissions, impossible de protéger notre biodiversité. ♦

Valérie Soumaille

## Crise systémique de l'hôpital

Lundi 21 novembre, le ministre de la santé François Braun a annoncé une rallonge de 543 millions d'euros pour l'hôpital. Cette rallonge devrait, selon le ministre, compenser les « surcoûts » liés au Covid. Elle s'ajoute aux 570 millions prévus pour faire face à l'épidémie de bronchiolite qui sature les urgences et les services pédiatriques après que 4 000 soignant-es avaient adressé le 23 octobre dernier une lettre ouverte à Emmanuel Macron publiée dans *Le Parisien*, qui dénonce la saturation des services pédiatriques. Une rallonge qui correspond à des bricolages face à la crise systémique que traverse l'hôpital et aux réponses insuffisantes des gouvernements qui se sont succédé depuis 20 ans.

## Indemnisation chômage

# Durée à taux variable

**L**e gouvernement a modulé la durée d'indemnisation en fonction du taux de chômage et de son évolution.

En novembre, le ministre du Travail, Olivier Dussopt, a présenté aux partenaires sociaux les mécanismes des conséquences de la réforme de l'assurance-chômage votée par le parlement quelques jours plus tôt. À partir du 1<sup>er</sup> février 2023, la durée d'indemnisation variera en fonction de la situation du marché du travail. Quand le taux de chômage sera inférieur à 9 %, et que sa progression ne sera pas supérieure à 0,8 point sur un trimestre, la situation sera considérée comme bonne – c'est le cas aujourd'hui – la durée maximum des allocations sera de 18 mois contre 24 mois actuellement. À l'inverse, si le taux de chômage est supérieur à 9 % ou en progression de 0,8 point sur un trimestre, alors la situation



Avec le nouveau mécanisme la durée des allocations dépend du taux de chômage.

économique est considérée comme dégradée, et les règles actuelles font leur retour. Le gouvernement a exclu de toucher au niveau de l'indemnisation et aux conditions d'accès déjà dégradées, lors de la précédente réforme. La modulation de l'indemnisation en fonction de la situation locale de l'emploi, a été abandonnée jugée trop compliquée à mettre en œuvre. Déjà opposés aux

réformes précédentes qui fragilisent les privé-es d'emploi à tout point de vue, le SNU Pôle emploi FSU et la FSU dénoncent l'obstination de ce gouvernement à vouloir réduire leurs droits à indemnisation pour réaliser 3,1 milliards d'économie en 2023 et 4,2 milliards en 2024, au titre des comptes de l'Unédic. ♦

Alain Sénée

## Retraites

# Macron s'entête

**M**algré l'opposition unanime des 13 organisations syndicales, le président Macron s'obstine à vouloir imposer une nouvelle « réforme » des retraites, avec comme mesure principale un âge de départ légal passant à 65 ans.

Le gouvernement annonce vouloir préciser les contours de la « réforme » mi décembre.

Le 8 décembre, dans une déclaration commune, signée au siège de la FSU, dans une démarche inédite depuis 2010, la CFDT, la CGT, FO, la CFE-

CGC, l'UNSA, la CFTC, la FSU et Solidaires annoncent leur volonté de mobiliser avec les syndicats étudiants et lycéens. Les 13 organisations donnent rendez-vous dans la rue en janvier pour « une première [...] mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurerait arc-bouté sur son projet ». La date précise sera fixée au soir du jour où l'exécutif présentera son projet. De ce « conflit social majeur », « le gouvernement, en s'enté-

tant, porterait l'entière responsabilité ».

Et ce alors que le système de retraites, contrairement aux allégations gouvernementales, « n'est pas en danger, y compris pour les jeunes générations ».

Enfin, les 13 opposent à ce projet des alternatives, « y compris financières, existent pour améliorer les fins de carrière et les montants des pensions tout en faisant reculer les inégalités touchant particulièrement les femmes ». ♦

Arnaud Malaisé

## Chlordécone

Alors que 90 % de la population antillaise est toujours exposée aux contaminations par le chlordécone, la demande de non-lieu du parquet pour la plainte déposée en 2006 a provoqué la colère. Notamment lors d'un rassemblement le 10 décembre les Martiniquais-es ont réclamé de nouveau la reconnaissance du préjudice subi et le dédommagement des victimes. Plusieurs organisations dont la FSU et ATTAC avaient sollicité une audience auprès des ministres de l'Outre-Mer, de la Justice, de la Santé et de la prévention. Deux demandes sont restées sans réponse. Une nouvelle rencontre est exigée.

## Logements sociaux

2,5 millions de logements sociaux ont un chauffage collectif. Ceux qui relèvent de contrats d'énergie souscrits avant la flambée des prix ne se verront pas imposer de hausse à court terme. Mais pour les autres la facture est salée. Après une augmentation de près de 20 % du poste « chauffage, énergie et combustibles » de 2020 à 2021, des dizaines de milliers de locataires voient leurs dépenses de chauffage multipliées par 7 voire 10. La raison: un contrat renouvelé en 2022 avec les conditions tarifaires actuelles et un bouclier tarifaire qui ne s'applique qu'aux locataires en chauffage individuel bloquant le coût de l'énergie. 529 foyers de plusieurs immeubles sociaux de Meurthe et Moselle sont concernés par une explosion de leur facture. Les locataires se sont mobilisés-es, accompagnés par les associations de consommation locales et avec le soutien des maires concernés. Face à la forte mobilisation, le bailleur de l'entreprise Batigère a été contraint de caler les acomptes sur le bouclier tarifaire de l'individuel. Il s'est par ailleurs engagé dans une négociation avec Engie afin que le marché signé pour un an soit revu. Une des mairies s'est engagée à payer le surplus des factures énergétiques.

## Police : la loi de l'omerta

Agnes Naudin, porte-parole du SNUITAM-FSU Intérieur, et Fabien Bilheran, ancien officier de police, viennent de publier un ouvrage *Police : la loi de l'omerta* dans lequel 6 policiers de diverses régions dénoncent les mécanismes par lesquels ils ont subi des représailles (mise à l'écart, sanctions disciplinaires, voire expertise psychiatrique), destinées à les empêcher de faire la lumière sur les dysfonctionnements du système. Ce livre, au lendemain de la loi réaffirmant la protection des lanceurs et lanceuses d'alerte est essentiel.

## Magistrat-es

Un an après la tribune signée par 3 000 magistrat-es, avocat-es et greffier-es dans *Le Monde* pour alerter sur leurs conditions de travail et dénoncer une institution rongée par une « grave perte de sens », des rassemblements se sont tenus mardi 22 novembre pour exprimer le ras-le-bol d'une profession confrontée à une « charge de travail titanesque ». Sur le parvis du tribunal judiciaire de Paris, la présidente du Syndicat de la magistrature Kim Reufler et l'ex-présidente de l'Union syndicale des magistrats Céline Parisot, ont lu un texte signé par 19 organisations syndicales ou professionnelles dénonçant « une justice au rabais ». Malgré l'annonce du ministère d'une troisième hausse successive de 8 % de son budget annuel en 2023, pour les organisations professionnelles, le compte n'y est toujours pas. Sentiment confirmé par le Conseil de l'Europe puisque la France continue d'allouer moins de crédits à la justice que ses partenaires européens à PIB comparable : 72,50 euros par habitant-e en 2020, contre 82,20 en Italie, 88 en Espagne ou 140,70 en Allemagne.

## Transports scolaires

# Pénurie de chauffeurs

**L**e transport scolaire, compétence directe des Régions (hors Ile-de-France), fait face à une pénurie récurrente de conducteurs et conductrices, qui s'est amplifiée depuis cette année. Il en manquerait 3 750 sur les 30 000 nécessaires selon l'organisation patronale FNTV (Fédération nationale des transports de voyageurs). Salarié-es par des régies ou par les entreprises retenues par les Régions après mise en concurrence, les conducteurs et conductrices sont dans une situation très précaire : temps partiel contraint, coupures pendant la journée,... Ce qui conduit beaucoup d'entre eux et elles à exercer ou à rechercher une autre activité rémunératrice en parallèle, et explique les difficultés de recrutement et de fidélisation. Afin de contribuer à résorber la pénurie de chauffeurs, le Gouvernement a présenté au Conseil commun de la Fonction Publique (CCFP) le 8



Problèmes de rémunération, de fatigue liée au cumul, de risque pour la sécurité des élèves.

novembre dernier un projet de décret qui instaure la possibilité (de façon expérimentale sur 3 ans) pour les agent-es du public, même à temps complet, de cumuler leur emploi avec un emploi de conducteur ou conductrice scolaire.

Ce texte, approuvé par les représentant-es des employeurs

au CCFP, a été rejeté par la FSU, la CGT, FO et Solidaires. Traitant exclusivement de la déontologie, le texte n'aborde en rien les problématiques de rémunération, de fatigue liée au cumul, de risque pour la sécurité des élèves qui en découle, ... questions essentielles pour la qualité du service public de transport scolaire. ♦

Christophe Nouhaud

## Budget 2023

# La sécurité priorisée

**L**e budget 2023, adopté largement par le Sénat avec 316 voix pour et 27 contre, se traduit par une augmentation des crédits de la plupart des ministères. Il fait la part belle aux ministères régaliens, Défense, Intérieur et Justice.

La mise en œuvre de la *Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur* (Lopmi) se traduira par une hausse de budget de 6 %. 56,6 % des crédits bénéficieront à la police nationale. 15,77 milliards iront à la

sécurité sur la voie publique et aux onze unités de forces mobiles prévues pour les événements sportifs à venir dont la coupe du monde de rugby en 2023 et les jeux olympiques et paralympiques de 2024. 276 millions seront consacrés au recrutement et à la réserve opérationnelle avec un objectif de 30 000 réservistes. Au total 8 500 postes devraient être créés sur le quinquennat.

Une partie des crédits de la mise en œuvre de la Lopmi

sera dédiée à la transformation numérique, la modernisation, le recrutement de cyberpatrouilleurs, les plaintes en ligne et l'équipement.

Deux milliards sont prévus pour la mission immigration, asile et intégration. L'effort est porté également sur la sécurité civile avec la concrétisation de l'achat d'hélicoptères bombardiers d'eau. La place centrale occupée par la sécurité dans les préoccupations du gouvernement est réaffirmée. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

# Réflexion autour d'une sécurité sociale ?

**H**uit millions de personnes ont aujourd'hui en France recours à l'aide alimentaire et n'ont pas accès à une alimentation choisie ni suffisante.

L'agriculture éco-vertueuse, même si elle est encouragée, ne permet pas aux paysans et paysannes de vivre décemment de leur travail. La production agro-industrielle induit des problèmes écologiques, mais aussi de santé et fait disparaître les petites structures et la culture vivrière. L'alimentation n'est globalement pas de bonne qualité... Ingénieur-es agronomes, syndicalistes de la Confédération Paysanne, CGT agri, Sud Rural Territoires, SNUITAM-FSU et SNETAP-FSU, élu-es et organisations politiques de la NUPES sont convaincu-es que d'autres chemins sont possibles pour mieux produire, mieux manger, vivre davantage en harmonie avec



Une sécurité sociale de l'alimentation universelle par exemple de 150 €.

l'environnement ; qu'il n'est pas possible de s'attaquer au changement de modèle agricole sans s'attaquer à l'alimentation, et vice et versa et que l'on a besoin d'un nouveau contrat social entre la production et la consommation, qui ne soit plus « produire le moins cher possible ». Ils déve-

loppent l'idée d'une sécurité sociale de l'alimentation. Universelle, pour reconnaître à tou-tes un droit à l'alimentation. Il passerait par une prestation mensuelle par exemple de 150 € par personne financée par des cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises et une part des fonds de la Politique agricole commune. Une convention citoyenne

nationale favoriserait sa mise en œuvre démocratique. Une charte de conventionnement garantirait un revenu juste aux professionnel-les des secteurs production, transport, transformation, distribution et consommation s'engageant à développer une production agricole la plus sociale, écologique et locale possible. ♦

Valérie Sourmaille

## SNU

# Vers l'obligation ?

**P**romesse de campagne du candidat Emmanuel Macron lors de l'élection présidentielle de 2017, le Service national universel (SNU) s'effectue aujourd'hui sur la base du volontariat et « s'adresse à tous les jeunes français, garçons et filles entre 15 et 17 ans ».

Malgré les débuts erratiques de ce dispositif, Sarah El Haïry, la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du SNU auprès du ministre des Armées et du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse a donc la charge de « généraliser » le

SNU. Elle a exposé devant le Sénat le 15 novembre dernier, différentes hypothèses à ce sujet. Le SNU comporte pour ces jeunes un séjour obligatoire dit « de cohésion » de deux semaines, en partie sur le temps scolaire, puis une mission d'intérêt général. Il s'agirait soit d'intégrer le SNU au temps scolaire, soit d'élargir le recrutement du SNU pour aller jusqu'à 64 000 jeunes. Cela supposerait de remédier aux nombreux dysfonctionnements en matière d'encadrement et d'hé-

bergement que les dernières sessions ont connus alors que cela ne concernait qu'un tout petit nombre de volontaires. L'idée d'en faire une obligation ne semble pourtant pas avoir quitté le président de la République qui continue d'en faire le marqueur de sa politique vis-à-vis de la jeunesse. Il pourrait annoncer en janvier un SNU obligatoire.

Pour la FSU, il est hors de question de confondre la formation scolaire avec un SNU, que ce soit dans la phase de

cohésion ou dans celle de la mission d'intérêt général. Le SNU ne doit ni ne peut se substituer aux enseignements même si la proposition de modules d'enseignement moral et civique, d'écologie ou de sport, peut le laisser craindre. Avec un investissement de 2 000 euros par jeune pour le séjour de cohésion de douze jours, on mesure à quel point ce gouvernement tient à ce dispositif quitte à faire passer l'Éducation au second plan. ♦

Claire Guéville

## Coupures de courant L'école dans le noir ?

**U**n scénario récent de RTE (réseau transport d'électricité) prévoit des coupures de courant en France dès janvier 2023.

Certains services seront préservés (hôpitaux, signalisations sur la voie publique, industries stratégiques...) mais qu'en sera-t-il de l'accès aux services de première nécessité, ainsi que des conditions de transport public ? La FSU s'inquiète notamment pour les plus précaires.

La circulaire d'Elisabeth Borne du 30 novembre mentionne des coupures de courant dans les écoles et établissements scolaires : ils seraient fermés le matin et ouverts l'après-midi. Dans ces conditions, comment s'organiser avec des annonces confirmées la veille à 17 heures ? Fonctionnement des établissements et obligations de service des personnels seraient durement impactés ainsi que l'organisation des familles, des gardes d'enfants, des internats, des transports scolaires, des cantines...



Les collectivités territoriales sont pour le moment livrées à elles-mêmes.

Les collectivités territoriales sont pour le moment livrées à elles-mêmes face à cette situation. Pour la FSU, une attention particulière doit être portée aux établissements qui accueillent les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Ces dispositions renforceraient les inégalités sociales et scolaires après deux années impactées par le COVID. Au sein du ministère de la Justice, l'inquiétude est grande comme dans les services de la Protection judiciaire de la jeunesse.

Pour la FSU il faut établir un cadre national permettant une égalité de traitement des agent-es en cas de fermeture des services : travail à distance, autorisations spéciales d'absences etc. La FSU demande une concertation pour assurer la continuité du service public dans le respect des droits des personnels, de leur métier, fonction, et de leurs conditions de travail, ainsi qu'un plan prévisionnel de continuité de l'activité pour l'ensemble de la fonction publique. ♦

Sandrine Charrier

## Rapport sur la pauvreté

L'Observatoire des inégalités publie l'édition 2022-2023 du Rapport sur la pauvreté en France. Dans ce troisième rapport, l'Observatoire dresse un état des lieux indépendant et chiffré sur la situation sociale, avec un dossier sur la grande pauvreté.

Selon l'Insee, 7,6 % de la population est pauvre en France en 2020. 4,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian, soit 940 euros par mois pour une personne seule en comptant les prestations sociales. Depuis le début des années 2000, le taux de pauvreté s'est stabilisé, mais le nombre de pauvres augmente car la population s'accroît.

« Nous voulons fournir tous les éléments nécessaires à se forger un point de vue informé et débattre des politiques à mener pour que la justice sociale progresse », indique Anne Brunner, co-directrice de l'ouvrage.

## Éducation prioritaire

# Relancer... et élargir la carte

**L**e colloque de la FSU sur l'éducation prioritaire du 17 novembre a rassemblé une centaine de collègues autour de trois moments : présentation de l'enquête FSU de 2019, interventions de Jean-Yves Rochex, professeur en sciences de l'éducation à l'université Paris 8, et table ronde des syndicats de la FSU.

La comparaison avec les chiffres de l'enquête précédente (2013) montre un effet positif de la

politique REP+ : 41 % des collègues sont satisfaites de leurs conditions de travail, contre 31 % en REP. Ils et elles soulignent l'importance de l'amélioration des conditions de réussite des élèves avec notamment la baisse des effectifs de classe, une meilleure attractivité des établissements, du temps pour travailler en équipe, une reconnaissance salariale.

Pour J.-Y. Rochex, il faut une

politique nationale de ciblage des écoles et établissements, aux critères transparents et débattus, une allocation différentielle des moyens, et un outillage pédagogique des enseignant-es. Les syndicats de la FSU ont rappelé le besoin d'un bilan partagé avant toute nouvelle réforme, d'un travail serein avec la hiérarchie, l'importance de la formation initiale et continue, de temps pour un travail collectif,

du travail en équipe pluriprofessionnelle, l'exigence de recrutement de personnels de santé, sociaux, de vie scolaire, et la nécessité de labelliser des lycées. La FSU demande l'arrêt de la dilution de l'Éducation prioritaire (multiples labels, CLA, TER, cités éducatives, dispositifs « innovants », expérimentations locales ...), et un élargissement de la carte. Le ministère tarde à dévoiler son projet. ♦ S.C.

Éducation nationale

# Revaloriser les salaires !

**P**rofesseur-es, CPE, Psy-ÉN, AED et AESH... tous les personnels des premier et second degrés sont touchés par le déclassé salarial.

Les professeur-es ont perdu entre 15 % et 25 % de pouvoir d'achat en moyenne sur ces 20 dernières années (rapport du Sénat). Sous la pression syndicale, le gouvernement a dû dégeler la valeur du point d'indice en juillet dernier (+3,5 %)... mais cela ne couvre même pas l'inflation.

Cette austérité salariale pèse lourdement sur le quotidien des personnels mais aussi sur l'attractivité des métiers. La crise de recrutement s'explique par la faiblesse des rémunérations et la dégradation des conditions de travail. De plus en plus de collègues quittent l'Éducation nationale et certains personnels vivent dans la précarité (AED et AESH en particulier).

## Plus de 43 heures par semaine

Le ministre annonce un « pacte enseignant » qui permettrait d'augmenter leur rémunéra-



L'austérité salariale pèse lourdement sur le quotidien des personnels.

tion contre l'exercice de nouvelles missions : participation

au dispositif vacances apprenantes, formations pendant les vacances, remplacements à l'interne... Pour la FSU, il s'agit d'un « travailler plus pour gagner plus ». La moitié des enseignant-es travaille déjà plus de 43 heures par semaine tout degré confondu (enquête récente de la DEPP).

## Une augmentation des salaires sans contrepartie

La FSU exige une augmentation des salaires sans contrepartie pour tous les personnels, qu'ils soient en milieu, en début ou en fin de carrière. La revalorisation de la valeur du point d'indice est une nécessité. Il

## Professeur-es menacé-es par l'extrême-droite

Dans un contexte de pression grandissante des mouvances d'extrême droite contre les citoyen-nes solidaires des migrant-es, une professeure de philosophie à Valenciennes a été livrée à la vindicte sur les réseaux sociaux accompagnée de menaces personnelles permettant de l'identifier. Elle préparait pourtant, dans le cadre d'un projet sur le thème de l'exil et des frontières, simplement une sortie pédagogique à Calais. Dans l'Eure, un professeur d'histoire-géographie a lui été ciblé sur Twitter, par Nicolas Bay, élu Reconquête, conseiller régional et député européen pour un cours sur les migrations au programme en Quatrième. Dans les deux cas, on retrouve l'association « Parents vigilants », dont l'objectif est la dénonciation en ligne d'enseignant-es.

La FSU réaffirme son soutien indéfectible aux victimes des menaces, campagnes de harcèlement et autres intimidations érigées en véritable stratégie par l'extrême-droite.

faut rattraper les pertes de pouvoir d'achat dans le cadre d'un plan pluriannuel, revaloriser les carrières, créer un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH, mettre en place un un mécanisme pérenne d'indexation des salaires sur les prix, augmenter les salaires de toutes et tous. 🍀

Sandrine Charrier

## UNESCO

35 millions d'enfants de 5 ans sur les 137 millions au niveau mondial n'ont jamais fréquenté l'enseignement préscolaire. Dans un objectif de réduction des inégalités dans le domaine de l'éducation, les États membres de l'UNESCO, réunis à Tachkent en Ouzbékistan en novembre, se sont engagés à consacrer au moins 10 % de leur budget éducatif à la petite enfance et à garantir au moins une année d'enseignement gratuite avant l'élémentaire. Aujourd'hui seulement 50% des pays garantissent un enseignement préélémentaire gratuit. Les États se sont également engagés à mettre en œuvre le principe de l'inclusion de tous les enfants dans l'éducation. Quatre priorités ont été définies : inclusion, personnels ayant la charge d'enfants, innovations et gouvernance, politiques et financement. La conférence qui s'est tenue en novembre 2022 fait suite au sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation.

## AESH : insupportable mépris !

Décidément les AESH (accompagnant-es des élèves en situation de handicap) sont la cible du mépris gouvernemental avec un ministre mentant à leur sujet devant l'Assemblée nationale tout en méconnaissant diverses facettes du vécu de ces personnels.

Ainsi fin novembre le ministre utilisait des arguments fallacieux et tenait des propos méprisants à leur égard pour s'opposer à la proposition de loi proposant la création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH déposée par la Nupes. En effet les rares données existantes montrent une réalité sur leur niveau de diplôme exactement contraire à ce qu'a soutenu le ministre. Seuls 8 % des AESH ne sont pas titulaires d'un niveau bac et non pas 80 % ... Du reste, l'accès à la Fonction publique ne repose pas uniquement sur un concours basé sur un niveau de diplôme.

La reconnaissance de l'expérience professionnelle permet également d'accéder à certains corps, sans conditions de diplôme. C'est déjà une des voies d'accès actuelle pour être AESH. À la grande différence que la proposition de loi entendait leur garantir un statut pour en finir avec leur insupportable précarité.

En plus de cette création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, la FSU attend du ministère des mesures immédiates pour les AESH : une revalorisation de leur salaire au-delà des annonces floues pour septembre 2023, une refonte de leur grille, une prime REP/REP+ équivalente à celle des autres personnels, la reconnaissance du temps de travail actuel comme un temps complet et une amélioration de leurs conditions d'exercice.

## Régions

# La FSU refuse la fermeture de lycées

**La Région Île-de-France prévoit de fermer sept lycées parisiens dont six lycées professionnels dès la rentrée 2023. Au total, neuf lycées fermeraient en Ile de France d'ici 2024. La région Grand-Est envisage elle-aussi d'en fermer dix. Et la liste risque bien de s'allonger à l'échelle de tout le territoire.**

Les Régions et les rectorats ont tenté de mener leurs discussions à l'insu des personnels concernés pour conclure sans concertation aucune à la nécessité de fermetures au prétexte « des coûts de fonctionnement » que représentent de petites structures.

La FSU apporte tout son soutien aux personnels, aux élèves et aux familles victimes de ce projet scandaleux et sera à leur côté dans les actions et mobilisations pour exiger le maintien des places d'accueil,



Pétitions, meetings, manifestations se multiplient.

des personnels et des filières notamment dans les lycées professionnels existants. Pétitions, meetings, manifestations se multiplient non seulement pour refuser les transferts de plusieurs centaines d'élèves sur plusieurs établissements de l'académie mais encore préserver les for-

mations au sein de ces lycées et exiger leur rénovation.

Ces menaces de fermetures s'inscrivent dans le contexte explosif de la réforme Macron des lycées professionnels qui, si elle advient, engendrerait la suppression de plus de 5 000 postes et la fermeture de sections scolaires au profit de l'apprentissage. ♦

Clair Guéville

## Voie professionnelle

# Poursuivre la mobilisation

**Les mobilisations réussies contre le projet de réforme de la voie professionnelle ont obligé le ministère de l'Éducation nationale à organiser une concertation avec l'intersyndicale CGT, FSU, UNSA, SNALC, SUD Éducation, CNT. La première réunion s'est tenue le 25 novembre.**

L'état des lieux qui y a été présenté par les services de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) renforce l'argumentation de l'intersyndicale : les élèves de la voie professionnelle ont besoin de plus d'école, avec une forma-

tion solide et équilibrée entre disciplines générales et professionnelles. En effet, 69 % des entrant-es en LP ont 15 ans et moins (25 % en 2005), 69 % des élèves de seconde présentent une maîtrise insuffisante et fragile en mathématiques et 40 % en français, 11 % décrochent sans qualification avec un taux important en classe de seconde.

Les syndicats ont aussi fortement dénoncé les dispositifs comme les familles de métiers ou encore le chef-d'œuvre ainsi que les baisses horaires en enseignement général

comme professionnel de la précédente réforme Blanquer. Premier recul : grâce aux mobilisations, la globalité du projet ne s'imposera pas à l'ensemble des établissements dès la rentrée 2023 comme initialement prévu. L'intersyndicale appelle néanmoins à maintenir la mobilisation et soutient toutes les initiatives locales prises en décembre (banderoles, HIS communes, informations en direction du grand public...) avec l'objectif de construire une mobilisation réussie en janvier. ♦

Valérie Sourmaille

Mayotte

# Entre violences et délaissement

« **Q**u'est-ce que je vais encore trouver sur la route de l'école aujourd'hui ?... » Voici depuis longtemps la question matinale de toute la communauté éducative mahoraise comme des chauffeurs de bus. La flambée actuelle de violence liée aux « bandes de jeunes » n'est malheureusement pas inédite. Nombre de mineur-es isolé-es, dont pour beaucoup les parents ont été expulsés vers les Comores voisines, vivent en marge. Une vraie « bombe à retardement » selon Anssiffoudine Port Saïd, cosecrétaire départemental de la FSU Mayotte. En effet, ces jeunes personnes, livrées à elles-mêmes et totalement inconnues des services sociaux ne sont donc pas scolarisées. Elles font partie des milliers d'élèves dans cette situation due essentiellement à un système scolaire mahorais sous-dimensionné car sous-investi par l'État. Dans le primaire, il manque 1 000 salles de classe, obligeant 40 % des écoles à une « rotation » des élèves entre le matin et l'après-midi. Dans le



Un système scolaire mahorais sous-dimensionné car sous-investi par l'État.

secondaire, les établissements sont « saturés », comme l'explique Henri Nouri, également cosecrétaire de la FSU, avec des effectifs chargés malgré le classement de l'ensemble de l'île en éducation prioritaire. À ce manque criant de locaux s'ajoute un recours record aux contractuel-les qui représen-

tent un quart des enseignants dans les écoles et plus de la moitié dans les collèges et lycées. Cette proportion s'accroît au vu des graves difficultés de l'île qui incite une partie des personnels à demander une mutation. De façon plus globale, Mayotte cumule un taux de pauvreté effarant touchant 77 % de la population, avec 30 % de sa partie active au chômage, une désertification médicale amplifiée par la situation insulaire et même une forme de désertification culturelle avec par exemple une seule salle de cinéma pour les 300 000 habitant-es... et des phénomènes de violence récurrents.

Les réactions répressives démesurées et les envolées « martiales » lors des pics de violence ne peuvent suffire à masquer l'inaction gouvernementale pour améliorer enfin l'ensemble des conditions de vie de la population à Mayotte. ♦

Arnaud Malaisé

## Conférence sur l'évaluation des élèves

Le Centre national d'étude des systèmes scolaires (CNESCO) a tenu sa 7<sup>e</sup> conférence de consensus. Organisée les 23 et 24 novembre au Conservatoire national des Arts et métiers (CNAM), en partenariat avec l'Université Clermont Auvergne Inspé. Cette conférence avait pour objectif de réfléchir avec la communauté éducative aux pratiques d'évaluation pour soutenir l'apprentissage des élèves : « Comment utiliser au mieux l'évaluation pour faire progresser tous les élèves ? Comment mettre en place une évaluation qui favorise des échanges entre parents et enseignants ? Comment limiter la comparaison entre élèves au profit d'une attention portée aux acquis de chacun ? Comment limiter les effets de l'évaluation sur les inégalités entre élèves selon leur genre, leur classe sociale ou leurs besoins éducatifs ? ». Les questions sensibles des contraintes professionnelles des enseignant-es et du cadre institutionnel ont également été abordées. Un jury constitué d'acteurs et d'actrices de la communauté éducative (professeur-es, Psy-ÉN, Inspectrices et inspecteurs, formateurs et formatrices, parents, chefs d'établissement...) est chargé de la rédaction de recommandations, qui seront rendues publiques. Les vidéos des interventions sont en ligne : <https://r.snes.edu/CNESCOEvaluation>

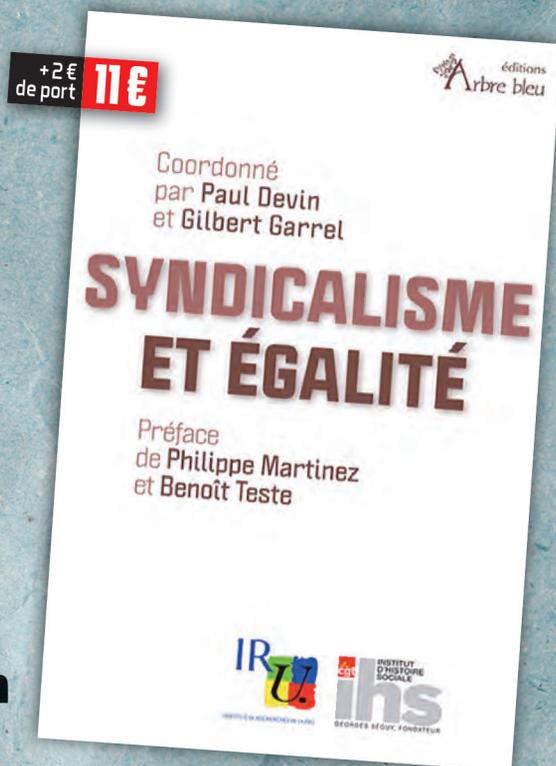
## Un calendrier scolaire intenable

Pourtant largement rejeté par le CSE (Conseil supérieur de l'éducation), le calendrier scolaire des trois prochaines années vient d'être publié au BO en l'état.

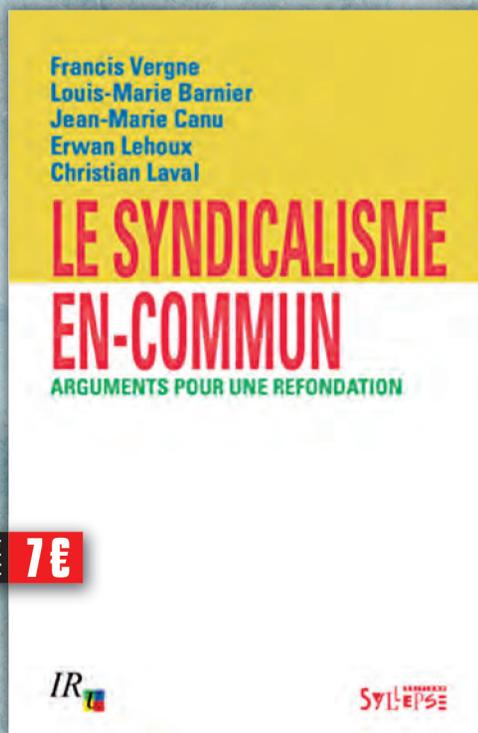
Il ne tient toujours pas compte du rythme d'apprentissage des élèves : l'alternance 7 semaines de cours, 2 semaines de congé n'est à nouveau pas respectée ; pour la zone la première en congés de printemps, il y aura 11 semaines de cours avant les congés d'été ! La FSU a dénoncé cette incohérence, résultat de la pression de l'industrie du tourisme.

L'amendement de la FSU pour des prérentrées en septembre – notamment pour que les néo-recruté-es, en poste à partir du 1<sup>er</sup> septembre, puissent être rémunéré-es pour leur première prérentrée (stagiaires, non titulaires, AED, AESH) – a été adopté par le CSE. Le ministère ne l'a pourtant pas retenu, au nom de la nécessité de 36 semaines de cours... Un argument que la FSU a contesté : la rentrée des élèves s'échelonne sur plusieurs jours dans nombre de collèges et de lycées.





## Penser et agir l'avenir du syndicalisme



# Indépendance de la presse : le public garant



Dossier réalisé par :

Sandrine Charrier, Claire Guéville, Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé, Marie-Rose Rodrigues-Martins, Alain Sénéé, Valérie Soumaille

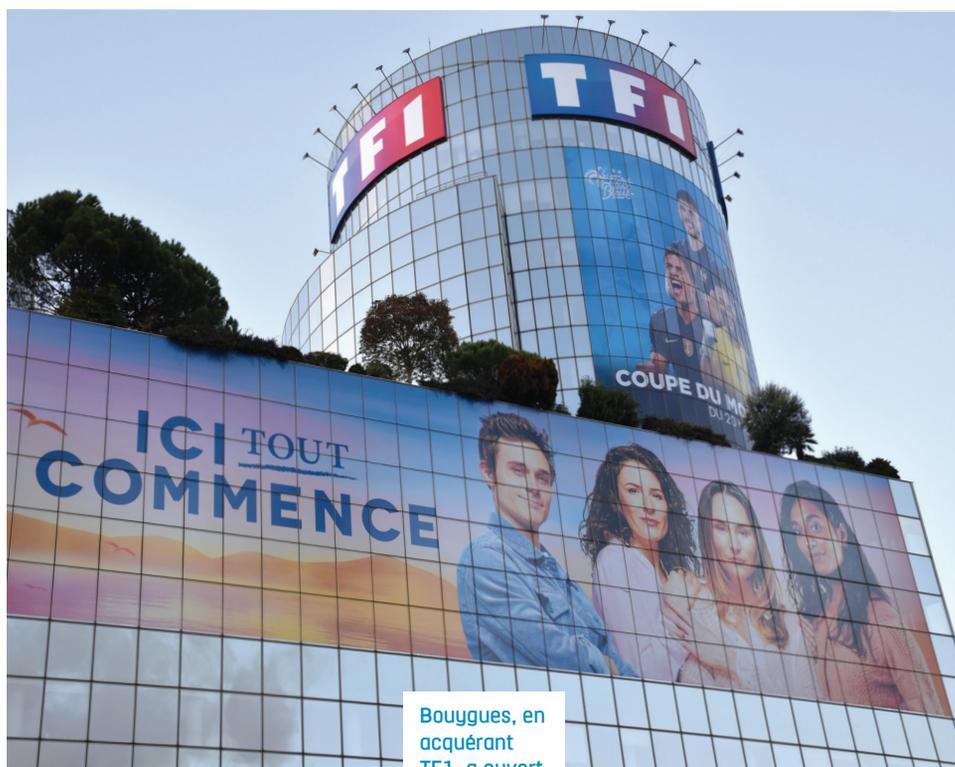
L'entrée de groupes financiers ou de milliardaires dans le capital des médias français a de quoi inquiéter pour l'indépendance de la presse. Les médias publics jouent un rôle important.

« **G**arantir l'indépendance des médias, protéger leurs sources, c'est construire une démocratie capable d'affronter le monde d'aujourd'hui », ces paroles d'Audrey Azoulay, ministre de la Culture de François Hollande au moment du débat sur la dernière loi sur les médias, ont un écho particulier à l'heure où la majeure partie des médias français se concentrent dans les mains de quelques milliardaires et groupes financiers. Cette indépendance, par rapport aux puissances financières, voulue par les ordonnances de 1944 est parfois remise en cause.

Actuellement, les médias d'information sont en effet détenus à près de 80 % par des entreprises privées et à environ 15 % par des propriétaires privés ou des groupes d'individus. Bien sûr, les journalistes qui travaillent pour ces médias ne subissent pas directement et au quotidien, la pression de leurs actionnaires. Des lois, codes de déontologie et règlements internes sont sensés les en protéger. Mais la concentration des médias a un impact sur la qualité et la diversité de l'information, Vincent Bolloré, propriétaire du groupe Vivendi en est un parfait exemple avec le bras de fer engagé en 2014

avec la rédaction de la chaîne d'information iTÉLÉ, mise à genou, et devenue depuis Cnews, épinglée à plusieurs reprises par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom, ex-CSA). Dans ce contexte marchand, les médias financés par l'État totalisent en effet un gros quart des audiences de la radio et un petit tiers de celles de la télévision. France Télévision et Radio France, comme la BBC en Angleterre et la RAI en Italie restent des modèles de médias publics contrairement aux médias d'États autoritaires. Et l'Agence France Presse (AFP) présente dans 159 pays avec 1 700 journalistes reste un modèle de diffusion d'informations auprès de toutes les rédactions du monde. Parmi les trois grandes agences internationales (avec Reuters et Associated Press), c'est la seule publique. Les médias doivent s'adapter aux nouvelles pratiques de consommation de l'information, et les journalistes doivent conjuguer leur travail au pluriel : crédibiliser leurs outils, leur production d'information et démentir des fake news pour continuer à travailler en toute indépendance. C'est dans une logique de mutualisation des compétences partagée que le Consortium international des journalistes d'investigation, basé à Washington (ICIJ) a révélé nombre de scandales comme les Panama papers en 2016, et plus récemment les Pandora Papers grâce au travail commun de 79 rédactions dans le monde suite aux documents envoyés par un lanceur d'alerte à l'une d'entre elles.

# Les grands groupes au capital



Bouygues, en acquérant TF1, a ouvert la marche à l'entrée des grands groupes financiers français dans les médias.

**L**a concentration des médias dans les mains de quelques financiers pose le problème de l'indépendance de la presse. Bolloré en est un exemple criant : en 2022, il met sa chaîne Cnews au service de la campagne de haine d'Éric Zemmour lors de la dernière campagne présidentielle et tout dernièrement, il impose à Paris Match de juillet de faire sa couverture sur un cardinal intégriste (voir encadré).

En France, les médias d'information français seraient détenus à près de 80 % par des entreprises privées et à environ 15 % par des propriétaires privés ou des groupes d'individus. D'après une étude coordonnée par Julia Cagé (Who Owns the Media? The Media Independence Project, 2017), on relève une surreprésentation des actionnaires issues du monde de la finance et des assurances dans la presse écrite et en ligne (51 % contre 38 % dans l'audiovisuel), trois fois plus présentes que celles et ceux provenant de monde de l'information et la communication (18 %).

Ce sont des milliardaires, bien connus du grand public, qui sont

devenus, au fil des années, patrons de la presse française : Bouygues géant du BTP à la tête du groupe TF1, B. Arnault, LVMH, propriétaire des Echos et de 40 % de Challenges, la famille Dassault du groupe Le Figaro, X. Niel du groupe Le Monde, P. Drahi de BFMTV et RMC et V. Bolloré du groupe Vivendi. Mais aussi des banques : le Crédit mutuel possède la moitié du groupe Ebra avec neuf quotidiens couvrant 23 départements de l'est de la France et le Crédit agricole des titres comme Le Courrier picard et La Montagne. En ce début de mois de décembre, le patron de l'armateur CMA-CGM s'est offert le quotidien La Provence.

## Défiance de l'opinion publique

La défiance ne cesse de progresser, suite à la prise de contrôle de grands médias par des hommes d'affaires, parfois proches de décideurs politiques. En 2017 déjà, le Reuters Institute for the Study of Journalism publiait une étude qui révélait que seulement 33 % des français faisaient confiance à leurs médias pour démêler le vrai du faux dans l'in-

formation, cette défiance étant due à l'existence de biais idéologiques, politiques ou commerciaux des propriétaires des médias.

De nombreuses occasions parlementaires ont été perdues pour enrayer cette concentration de médias. En mars 2016, une loi visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias, dite « loi Bloche », a été votée, obligeant la rédaction d'une charte déontologique dans tout média et la formation de comités éthiques au sein de l'audiovisuel. Mais rien n'est prévu dans la loi pour limiter la concentration.

Plus récemment, en mars 2021, une commission d'enquête sénatoriale sur les grands groupes de l'audiovisuel et de la presse publié un rapport formulant 32 propositions, « plus réglementaires que législatives ».

Au final, rien de contraignant et cela ne freine en rien le mouvement.

### Une loi pour garantir l'indépendance

Pour preuves, deux actualités dans le domaine font débat : la fusion de TF1 et de M6, à l'arrêt pour l'instant, et le rachat de Lagardère par Vivendi, en « transit » à Bruxelles. Consciente du problème et s'appuyant sur les efforts passés, la Commission européenne a pris un certain nombre de mesures pour protéger la liberté et le pluralisme des médias. Cela a abouti à la proposition du 16 septembre 2022 protégeant les journalistes et les rédacteurs en chef contre toute ingérence dans la prise de décision éditoriale.

En France, pour protéger la liberté d'informer en danger, certain-es réclament une réforme en profondeur de la loi de 1986 relative à la liberté de communication inefficace pour contrer les projets de concentrations des médias.

Par ailleurs, un cadre législatif pourrait clarifier les rôles de chaque instance dédiée à la protection de l'indépendance des journalistes : l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, les comités d'éthique, le Conseil de déontologie journalistique et de médiation. ♦

# Les ordonnances de 1944

**La liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances d'argent et des influences étrangères » étaient annoncés dans le programme du Conseil National de la Résistance.**

En mai 1944, la première ordonnance du Gouvernement provisoire concerne le secteur de la presse. Trois autres ont suivi en août et septembre. Objectif : éviter tout retour de la « presse vénale » du début du siècle et renouveler un système qui s'était discrédité dans la collaboration.

Pourtant au programme du CNR, aucune disposition n'est alors prévue pour assurer l'indépendance de la presse vis-à-vis de l'État. Dans les années qui suivent la Libération, en pleine pénurie, distribution du « papier, format et prix des journaux sont décidés par lui. La distribution des journaux est nationalisée. Bien au-delà : toute création de journal est soumise à autorisation préalable de l'État qui en désigne les propriétaires et lui attribue locaux et imprimeries. La censure est réelle et l'Agence France-press, créée comme établissement public en 1944, nourrit les journaux de ses dépêches. Enfin, après réquisition des postes émetteurs et suppression des émetteurs privés, la radio devient un monopole d'État, auquel s'ajoutera en 1964 celui de la télévision, au sein de l'Office de radiodiffusion-télévision française (ORTF).

Une fois l'appareil d'État reconstitué, les autorités semblent délaisser les questions de presse, les abandonnant au secteur privé



Une fois l'appareil d'État reconstitué, les autorités semblent délaisser les questions de presse.

commercial. En dépit des ambitions du programme du CNR et leur traduction partielle dans les ordonnances de 1944, les « puissances d'argent » ont en effet très vite repris la main. L'absence de capital des résistants devenus patrons de presse, le flottement éditorial de titres issus de la résistance les amenant à disparaître rapidement y ont contribué. Mais malgré une certaine volonté de les faire respecter, les dispositions de l'ordonnance d'août 1944 contre la concentration de la presse ont été purement et simplement transgressées. Si une plainte de syndicats de journalistes a conduit à l'inculpation de Robert Hersant pour « infraction à l'ordonnance du 26 août 1944, qui limite la concentration de la presse », cette inculpation ne débouchera sur aucun procès. C'est une loi de 1986, issue d'une majorité de droite, plus favorable aux concentrations, qui abrogera les dispositions beaucoup plus restrictives des ordonnances de 1944 encore en vigueur. ♦

## Bolloré s'ingère

En juillet, *Paris Match* a fait sa couverture sur un cardinal complètement inconnu, l'intégriste Robert Sarah. Ce choix éditorial a été imposé par le « nouvel actionnaire » du journal, Vincent Bolloré, qui n'a pourtant en théorie aucun droit tant que Bruxelles n'a pas donné son accord à sa récente OPA sur le groupe Lagardère. Bruno Jeudy, rédacteur en chef du service politique et économie opposé à ce choix a été évincé. La Société des Journalistes (SDJ) s'est indignée à travers un communiqué de presse, de cette une sur un homme ne correspondant pas « à la ligne éditoriale » du journal. Elle avait renchéri : « C'est un avertissement donné à ceux qui veulent exercer leur métier en toute indépendance... N'importe qui contesterait les choix de la direction prendra désormais la porte ». Un texte assorti d'une motion de défiance contre la direction, votée à 97 %.

## Alternatives médiatiques

Au côté des médias « traditionnels », issus du service public ou à vocation commerciale, des médias alternatifs et indépendants participent du quatrième pouvoir et font écho aux mouvements sociaux. Auparavant limités à une autre forme de presse papier puis de radio et de télévision, l'arrivée d'internet leur a donné un nouveau souffle. Parmi eux, toute une floraison de journaux en ligne, affranchis entre autres d'une parution régulière rythmée par l'impression, sont construits sur des modèles économiques différents. Ils reposent entièrement sur les abonnements ou les dons, sans recours à la publicité renforçant ainsi leur indépendance. Médiapart en est devenu la figure de proue notamment pour ses enquêtes sans concessions et ses points de vue clairement identifiés comme tels mais de nombreux autres journaux existent à ses côtés. Pour proposer une autre entrée que la presse quotidienne régionale, certains misent sur l'investigation au niveau local comme *Marsactu* à Marseille ou encore *Mediacités* qui couvre plusieurs villes, Lille, Lyon, Toulouse et Nantes. Les questions sociales sont par ailleurs très largement traitées par ces médias. Au début des années 80, déjà, la radio libre et pirate *Lorraine cœur d'acier* avait déjà résonné des luttes syndicales populaires pour faire face au démantèlement de la sidérurgie. De nos jours, *Reporterre* se concentre sur l'écologie, *Basta!* allie social et écologie ou encore *Rapports de force* suit de près l'actualité des mouvements sociaux. Ces médias alternatifs contribuent fortement à établir un nécessaire contre-pouvoir démocratique dans le rapport à l'information.

# Le poids des médias publics

**A**vec France Télévision et Radio France d'une part, mais aussi Arte, les chaînes internationales et l'INA, le secteur public joue un grand rôle dans l'indépendance des médias.

Héritières de l'Office de radiodiffusion télévision française (ORTF), France Télévision (FTV) et Radio France représentent les piliers des médias de l'audiovisuel public. Parmi leurs trois grandes missions historiques, « Informer, éduquer, distraire », plus que l'éducation et le divertissement, c'est l'information qui est la marque d'indépendance réelle vis à vis des différents gouvernements au pouvoir. Ces deux entreprises sont, avec l'Agence France Presse (AFP), les trois établissements publics d'informations financés entre autres par l'État. Grâce à ses 1 700 journalistes, l'AFP est, avec l'Associated Press et Reuters, l'une des trois agences de presse qui se partagent un quasi-monopole de l'information dans le monde et en assurent une couver-

ture complète, quel que soit le domaine. Elle réalise la moitié de son chiffre d'affaires commercial hors de France dans environ 151 pays et perçoit en plus 110 millions d'euros par an de la part de l'État pour des services et des abonnements.

## La redevance supprimée

Concernant l'audiovisuel public, la suppression en septembre dernier de la contribution à l'audiovisuel public, plus connue sous le nom de redevance, a privé FTV et Radio France, mais aussi Arte, France Médias Monde, TV5 Monde et l'INA de près de 3,7 milliards d'euros par an, les mettant ainsi en danger.

Le gouvernement a envisagé l'idée de compenser par un financement directement de l'État, ou d'affecter une part de la TVA.

En 2008, Nicolas Sarkozy avait réussi à faire voter la nomination du président ou de la présidente

Les sociétés de rédacteurs et l'opinion public ont été le meilleur rempart contre les ingérences du pouvoir politique.



de France Télévisions par l'exécutif après avis conforme du Conseil supérieur de l'audiovisuel, et sous réserve qu'une majorité qualifiée de parlementaires n'y fasse pas obstacle. Il déclarait à l'époque « *Franchement, le système a besoin d'être changé, j'assume pleinement. Je vois déjà les critiques* ».

Les sociétés de rédacteurs et rédactrices et l'opinion public ont été le meilleur rempart contre ces ingérences du pouvoir politique.

### Le service public se développe

Malgré ces attaques permanentes, France Télévision lance France Info, une chaîne d'information en continu, qui porte le même nom que la première radio d'information en continu créée en Europe par Radio France en 1987. Les deux entreprises en développent un site commun et le service public entre dans la course des chaînes d'information continue.

Le dynamisme du service public d'information se voit aussi, depuis 2015, sur la réduction de l'écart entre le journal télévisé de France 2 et la grand-messe de 20 Heures de TF1 que ce soit en semaine ou en week-end. Alors que le Journal télévisé de 20 heures de France 2, attire régulièrement plus de 5 millions de téléspectateurs, il a réussi à rétrograder celui de TF1 à la seconde place en janvier 2022.

### Des émissions d'investigation

L'importance des émissions d'investigation sur France Télévision comme *Cash Investigation* et *Complément d'enquête*, de France Inter, *Interception* ou France Culture comme *Les pieds sur terre* ou *LSD* poussent dans leur retranchement les hommes et les femmes du monde politique et financier.

Depuis 1978, *Le téléphone sonne* est une émission française de radio, écoute chaque jour des auditeurs et des auditrices et reste le leader sur sa tranche horaire en terme d'audiences. Depuis le 30 mai 1992, Arte, la chaîne franco-allemande de service public à vocation européenne diffuse depuis le 30 mai 1992 ; elle est depuis 2015 émise avec des sous-titres en quatre langues supplémentaires : polonais, italien, espagnol, anglais. ♦

# Pour l'indépendance, les sociétés de journalistes

« *La question en France n'est plus aujourd'hui de savoir comment préserver les libertés de la presse. Elle est de chercher comment, en face de la suppression de ces libertés, un journaliste peut rester libre. Le problème n'intéresse plus la collectivité. Il concerne l'individu.* » Ainsi s'exprime le journaliste Albert Camus, le 25 novembre 1939, dans les colonnes du *Soir républicain*. Une question toujours d'actualité, à la laquelle tente de répondre l'existence de sociétés de journalistes.

Les sociétés de journalistes, ou de rédacteurs et rédactrices, relèvent d'une exception française. Elles regroupent des journalistes d'un titre de presse, disposant d'un certain pouvoir au sein du conseil d'administration de l'entreprise, face aux propriétaires.

La naissance en remonte à 1951, en épilogue d'une longue crise qui secoue le journal *Le Monde*. Créé en 1944 pour suppléer *Le Temps*, devenu avant guerre l'organe des milieux d'affaires, le journal *Le Monde* est confié par le Général De Gaulle à un journaliste résistant, Hubert Beuve Mery. Menacé de limogeage par une partie des actionnaires en raison de son indépendance ombrageuse vis à vis de tous les pouvoirs politiques ou économiques, Beuve reçoit le soutien d'une partie de la rédaction. Celle-ci se constitue en société anonyme afin de détenir collectivement au conseil d'administration la minorité de blocage de la société éditrice du quotidien. « *La Rédaction du Monde, soucieuse avant tout de sauvegarder l'indépendance et la continuité du journal, estime que le meilleur moyen de garantir cette indépendance et cette continuité lui paraît de donner une forme juridique à sa volonté de voir consacrer son droit à la copropriété du journal.* » La minorité de blocage permet de peser sur les décisions les plus importantes, qui nécessitent 75 % des voix à l'assemblée générale d'une SARL, telle la nomination ou

à la révocation du gérant.

Dans les années 1960, de nombreux autres titres se dotent de pareilles sociétés, comme *Le Figaro*, *L'Equipe*, *Les Echos*, *Le Parisien...* mais aussi dans la la presse quotidienne régionale (PQR).

De nouvelles sociétés se forment, dans la même logique, notamment à *Libération*, à *La Tribune*, *L'Express* et même au *Figaro*, face à la famille Dassault.

Impuissantes à s'opposer aux opérations de rachat par de grands groupes financiers, ces sociétés ne peuvent matérialiser le rêve de Camus. Mais elles contribuent à protéger au moins en partie l'indépendance rédactionnelle face aux pressions des propriétaires capitalistes. ♦

Les sociétés de journalistes disposant d'un certain pouvoir au sein du conseil d'administration de l'entreprise, face aux propriétaires.



# BBC : un modèle attaqué



Avec ses deux chaînes historiques, la BBC réalise près de 30 % de part d'audience malgré la multiplication de chaînes concurrentes.

**C**onsidérée comme la référence au niveau mondial des organismes publics de radio et télévision, la *British Broadcasting Corporation* (BBC), véritable institution devenue synonyme de qualité, est depuis sa création l'objet d'attaques mais résiste.

Dès sa création en 1926 par John Reith, la BBC s'est vue assignée d'une triple mission : informer, éduquer et divertir. Elle s'est constamment voulue indépendante. Interviews sans langue de bois, directes, informations vérifiées, documentaires de qualité, son exigence de contenus et le soutien des citoyen-nes du Royaume-Uni qui la surnomment *auntie* (tante), lui ont permis de surmonter les crises en particulier celles qui ont suivi les affrontements avec les gouvernants.

Si la BBC a sans cesse pu se développer et s'adapter c'est aussi parce qu'elle est presque entièrement financée par une redevance qui est à un niveau élevé. Elle est actuellement de 190 euros annuels par foyer ce qui représente un financement de 4,4 milliards d'euros correspondant à 75 % de son budget. Ce financement lui a permis d'investir dans des programmes de

qualité mais aussi dans des divertissements qui lui ont apporté les faveurs du public. Elle domine le marché intérieur avec ses deux chaînes historiques BBC1 et BBC2 avec près de 30 % de part d'audience malgré la multiplication de chaînes concurrentes. En matière de radio, sa suprématie est encore plus nette. Par ailleurs la corporation s'est dotée d'une structure de droit privé, la *BBC Worldwide*, qui

est chargée de vendre des programmes à l'étranger et de la *BBC World service* financée par le gouvernement chargée quant à elle de diffuser les radios en langues étrangères. Elles génèrent un bénéfice qui s'ajoute aux revenus apportés par la redevance.

L'indépendance de la BBC est protégée par « une charte royale », correspondant à un cahier des charges, révisée tous les dix ans et par un conseil de 12 gouverneurs appelé *BBC trust* chargé de garantir l'indépendance de la corporation et l'intérêt public.

Ainsi la seule pression possible du gouvernement réside en sa possibilité d'agir sur la redevance et sur son niveau qui est fixé lors de négociations et d'exiger la réduction de dépenses.

Plusieurs plans : gels de salaires, arrêt de bonus de management, licenciements et de réductions de coûts administratifs et de programmes ont ainsi déjà eu lieu. Même si la corporation dispose de marges de manœuvre, l'annonce de la suppression de la redevance en 2027, après le gel de deux ans décidé par Boris Johnson, risque de l'amener à réaliser des changements en profondeur qui pourraient lui faire perdre son identité et sa place de leader de l'information au niveau mondial. 💧

## RAI : de Berlusconi à Meloni

Les relations entre les politiques et la Radiotelevisione italiana (RAI), média public obtenant 43 % d'audience dans un pays où la télévision est de loin le média le plus important (97 % d'usager-es) sont devenues houleuses avec l'arrivée de Berlusconi. Dès son arrivée, il a tenté de mettre la main sur la RAI. Il a nommé, est intervenu, a étranglé financièrement la chaîne et a refusé d'augmenter la redevance pourtant l'une des plus faibles d'Europe. Accusant la RAI d'être un nid de communistes, il manœuvre pour s'emparer du média qui représente la moitié des parts de marché de la télévision. Il y apparaissait pour s'expliquer plutôt que d'utiliser ses chaînes privées. Ses dérapages et sa volonté de réduire les sujets sociaux, (homophobie, migrant-es...) ont suscité des réactions allant du Livre blanc rédigé par le comité de rédaction de RAI Uno à une manifestation de 100 000 personnes à Rome scandant. « Nous sommes tous des canailles » en réponse au Cavaliere qui avait qualifié ainsi les journalistes de la RAI.

Aujourd'hui le nouveau gouvernement italien issu de l'extrême droite s'est empressé d'attaquer le président en titre de la RAI en essayant de le démettre au profit d'un journaliste ami.

## « Un métier aujourd'hui interdit en Russie »

Depuis le début de la guerre en Ukraine, le pouvoir russe impose silence et la désinformation aux journalistes, notamment grâce à la loi du 4 mars qui renforce l'arsenal contre la liberté de la presse et prévoit une peine pouvant aller jusqu'à quinze ans d'enfermement en cas de publication « d'informations fausses » sur les forces armées du pays. À en juger par les premiers procès, il faut entendre par « fausses » toute information qui ne correspond pas à la communication du ministère des armées et du gouvernement.

« La mise en place de cette lourde peine a sonné le signal du départ pour des centaines de journalistes et le passage à la quasi-clandestinité pour ceux qui restent » explique Jeanne Cavellier, responsable de RSF (Reporters sans frontière). Les mois suivants, des dispositions encore plus restrictives ont été prises. Le procureur général peut suspendre un média de son propre chef. Le statut officiel « d'agent de l'étranger » a été imposé à 172 journalistes, d'après RSF. Des délits aux descriptions très vagues comme « collaboration avec une organisation internationale » peuvent être sanctionnés de 8 ans de prison.

Prix Nobel de la Paix 2021 pour son travail à la tête du journal *Novaja Gazeta*, Dmitri Mouratov, n'est guère apprécié du Kremlin. Son journal a dû plier boutique. De passage en France, le rédacteur-en-chef a confié à France Inter : « La destruction des médias indépendants est totale aujourd'hui en Russie (...) On a fermé 242 médias qui n'ont pas été financés par le gouvernement russe, plus de 6.000 sites web sont fermés aujourd'hui, voilà l'ampleur de la censure. »

Toujours selon Dmitri Mouratov, des centaines de journalistes ont fui la Russie. Pour lui, être journaliste « est un métier aujourd'hui interdit en Russie ».

# Le Monde, une indépendance bien construite

**V**éritable rempart contre l'ingérence des pouvoirs, politiques, économiques ou philosophiques, les sociétés de rédacteurs sont les meilleurs garants de l'indépendance des rédactions. Dans un entretien avec notre journal en avril 2021, Raphaëlle Bacqué, présidente de la société des rédacteurs du Monde (SRM) expliquait son histoire. Voici son témoignage.

« La société des rédacteurs est née en 1951, sept ans après la fondation du Monde par Hubert Beuve-Mery et huit autres associés en 1944. Leur projet commun, après avoir vécu l'effondrement moral de la France et d'une grande partie de la presse face aux nazis, était de défendre l'indépendance du journal à l'égard de tous les pouvoirs politiques, idéologiques ou financiers. Dans cet objectif, la SRM a donc d'emblée été détentrice de la minorité de blocage du capital de l'entreprise. Soixante-dix ans plus tard, la presse s'est considérablement transformée. *Le Monde* est désormais le nom d'un groupe qui réunit le quotidien mais aussi *Télérama*, *Courrier International* ou *La Vie*, mais la raison d'être de la SRM n'a pas varié. Même en 2010, lorsqu'à la suite de pertes financières importantes, le Groupe Le Monde a dû faire appel à des actionnaires extérieurs. La SRM, au sein du Pôle d'indépendance dont elle est l'un des plus puissants piliers, a ainsi négocié avec Pierre Bergé, Xavier Niel et Mathieu Pigasse, un certain nombre de droits afin de préserver la liberté éditoriale de ses journaux et magazines. En outre, Pierre Bergé, a permis au Pôle d'indépendance d'avoir la capacité d'obtenir une minorité de blocage.

« Historiquement, la SRM siège dans les différentes instances de direction du groupe et dispose à travers le Pôle d'indépendance d'une minorité de blocage. Elle dispose aussi d'un droit de veto sur le nom du directeur que lui propose le Conseil de surveillance. Depuis 2019 et la mauvaise surprise qu'avait été la vente inopinée par Mathieu Pigasse de la moitié de

ses parts, soit 12,5 %, à l'homme d'affaires tchèque Daniel Kretinsky, le Pôle d'indépendance dispose également d'un droit d'agrément : aucun actionnaire ne peut monter dans le capital du Groupe sans son accord. Enfin, la SRM participe aux décisions éditoriales du journal en organisant régulièrement des comités de rédaction et veille au respect des principes déontologiques qui constituent l'identité du journal.

« L'un de nos actionnaires, Xavier Niel, vient de décider de transférer sa part dans le capital du Groupe Le Monde au sein d'un Fonds de dotation. Cela signifie que cette part est sanctuarisée, impossible à vendre à l'extérieur si nous ne le souhaitons pas. C'est évidemment un progrès. Avec Xavier Niel, le Pôle d'indépendance a négocié son entrée au conseil d'administration de ce Fonds et un certain nombre de veto sur les décisions qu'il pourrait prendre. Cela fait partie de l'extension de nos droits et donc du renforcement de l'indépendance éditoriale du Groupe. Et nous espérons bien continuer sur ce chemin ! »

La SRM dispose à travers le Pôle d'indépendance d'une minorité de blocage et d'un droit de veto sur le nom du directeur.



Réchauffement climatique

# Les stations de ski en pente déclinante

**C** faut-il créer la neige qui n'existe plus avec des moyens qui accroissent encore le réchauffement climatique. La question se pose pour les 350 stations de ski françaises..

Début décembre, comme il avait peu neigé au Grand-Bornand, des dameuses ont créé avec de la neige arrivée par la route, les pistes de ski pour la Coupe du monde de biathlon. Douze camions ont acheminé les 24 000 m<sup>3</sup> nécessaires en enchaînant durant trois jours, des allers-retours entre la station et un site de *snowfarming*, réserve de neige naturelle ou artificielle, cultivée et/ou stockée en fin de saison hivernale et conservée tout l'été.

Les 50 000 spectateurs et spectatrices attendues pour 5 millions d'euros de retombées économiques, n'ont pas empêché les questions : « Ça va faire l'animation de la station pendant un week-end, mais à quel prix ? » demande habitant. De nombreuses associations de

défense de l'environnement ont condamné ce « ballet de camions » à l'instar de Corentin Merle de France Nature Environnement Haute-Savoie : « On a tiré à boulets rouges sur les Jeux asiatiques d'hiver attribués à l'Arabie Saoudite. On s'est beaucoup moqué de ça, en France en particulier. On est dans les mêmes logiques absurdes ».

### 150 stations de ski fantômes

Plus largement, les conséquences climatiques liées au réchauffement de la planète posent la question de l'avenir des 350 stations de sport d'hiver françaises.

Aux fermetures depuis une vingtaine d'année des plus petites d'entre elles en victimes de la concurrence avec les grosses stations des Alpes, s'ajoutent aujourd'hui celles liées à la raréfaction de la neige en moyenne altitude et aux saisons de plus en plus courtes pour les stations non équipées



en canons à neige, les rendant moins, voire non rentables.

Il y aurait en tout plus de 150 stations de ski, trop petites ou trop peu enneigées pour survivre. Les équipements et habitations abandonnés par leurs propriétaires gisent en montagne comme des villages fantômes.

Alors que l'accélération du réchauffement climatique pourrait être l'occasion d'une ré-

flexion globale sur les sports d'hiver, leur rentabilité est encore, pour de nombreuses collectivités, l'argument essentiel dans la décision de maintien de leur station.

Tenter de conserver ce qui a longtemps été vécu comme un eldorado, conduit même certaines municipalités à des choix fortement contestés.

### Subventionnées par les collectivités

Avec des logements vendus 14 000 euros le m<sup>2</sup>, la commune de La Clusaz assure par exemple aux promoteurs un enneigement artificiel par transformation de l'eau stockée dans quatre bassines creusées à cet effet, au détriment de son infiltration dans les sols et de la (re)constitution des nappes phréatiques. Une cinquième est prévue dans le bois de la Colombière où huit hectares d'espaces naturels doivent être défrichés aux dépens des 55 espèces protégées locales et de la tourbière qui les abrite. Pour remplir ses 148 000 m<sup>3</sup>, il est

## L'impact du prix de l'énergie



Aux difficultés liées aux conditions d'enneigement vont s'ajouter cette année, celles de l'augmentation à des niveaux jamais atteints jusqu'alors des coûts de l'énergie, et donc de l'exploitation des remontées mécaniques. Le prix du Mégawattheure a été multiplié par 20 en seulement quelques mois. Pour y faire face, toutes les stations envisagent différentes pistes qui seront sans doute concomitantes : augmentation du prix du forfait des remontées, fermetures de pistes en basse saison, ralentissement de la vitesse de certaines remontées, réduction de la longueur de la saison sont proposées mais ne suffiront sans doute pas. L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne a saisi les différents ministres en charge de ce sujet afin que des mesures soient prises par les pouvoirs publics sur le prix du MWh. La question d'un bouclier tarifaire est posée, à ce jour sans réponse.



Accueillant 10 millions de touristes, les stations de ski françaises sont confrontées à la question de leur devenir.  
© Rivaud/Naja

prévu de pomper l'eau de la Gonière, un cours d'eau situé 300 mètres en contrebas. Neige de synthèse et moyens pour rester compétitifs face aux stations italiennes, suisses et autrichiennes, sont subventionnés de façon conséquentes par les collectivités. Ainsi, tandis que la région Auvergne-Rhône-Alpes débloquent 30 millions d'euros à l'automne 2021, destinés à la « sécurisation de l'enneigement » d'une centaine de stations, le conseil départemental de la Haute-Savoie a fait voter peu après, un plan d'investissement de 300 millions d'euros pour « la relance des stations de sports d'hiver ».

#### « Trouver des activités annexes »

Des collectivités font pourtant des choix autres. C'est le cas du département de la Drôme, qui a pris la décision de ne plus investir dans la neige de culture. Ses sept stations de ski devront

apprendre à s'adapter aux aléas du changement climatique et à la rareté des épisodes neigeux. « La neige artificielle, c'est terminé ! Il faut faire avec notre temps et la ressource en eau est un bien précieux » justifie la présidente du Conseil départemental. Alors que les stations de ski engendrent 10 millions d'euros annuels de retombées économiques, une enveloppe de 15 millions d'euros va être débloquée dans les quatre années à venir, pour accompagner les stations dans leur transition : « on peut trouver des activités annexes pour continuer à faire venir des gens en montagne, que ce soit en hiver ou en été ».

#### Un marché de 10 milliards d'euros

Un marché des stations françaises estimé à 10 milliards d'euros, 10 millions de touristes dont 25 % d'étrangers, 18 000 salarié-es direct-es et plus de 120 000 emplois dépendant de l'ouverture des stations de ski viennent renforcer la question de « faire autre

## Didier Beauzon

### « L'enneigement artificiel serait une aberration. »



Didier Beauzon, conseiller municipal de Saint-Firmin, Hautes Alpes

Le conseil municipal de Saint-Firmin a décidé de démonter son télésiège. Qu'est-ce qui a prévalu à cette décision ?

La décision a été prise en deux temps : d'abord il s'est agi d'une question de mise en sécurité. Bien que n'ayant pas fonctionné depuis 15 ans, le câble du télésiège était toujours en place et en tension alors qu'il n'était plus entretenu et soumis aux intempéries et notamment aux vents forts tels qu'on peut les connaître ici. Après avoir démonté le câble, nous avons rencontré l'association Montain Wilderness qui nous a proposé de continuer la démarche de démontage du télésiège. Avant de prendre cette décision, le conseil s'est posé la question de la viabilité de l'installation dans l'avenir et à quel coût. Le manque d'enneigement des 15 dernières années et les projections d'enneigement futur nous ont décidé à faire ce retour à la nature et à réaliser le démontage complet du site.

Est-ce que la question d'avoir recours à la neige artificielle s'est posée pour vous ?

Vu le manque d'eau futur qui nous guette avec les glaciers et les neiges éternelles qui disparaissent alors qu'ils alimentaient nos sources, entraînant des grandes baisses de débit comme cet été, faire de l'enneigement artificiel serait une aberration. Sans parler qu'il faut beaucoup d'énergie et des températures suffisamment basses pour faire de la neige. Ce n'était pas jouable.

Le village de Saint-Firmin cherche-t-il à développer des activités autres que le ski pour les habitants-es et touristes éventuel-les ?

Oui, il y a des associations qui s'occupent de remettre en état des sentiers, qui étaient moins utilisés mais permettaient de relier les communes de la vallée entre elles et qui permettaient de cheminer dans les communes du temps où la population était beaucoup plus piétonne. Notre vallée est renommée pour les courses d'alpinisme et les balades en montagne. En fait, nous ne sommes pas dans l'optique de faire du tourisme, la priorité. Nous préférons avoir une activité pérenne sur l'année plutôt que d'avoir une activité saisonnière. Nous essayons de présenter ce cadre de vie, de présenter les possibilités de le vivre à l'année.

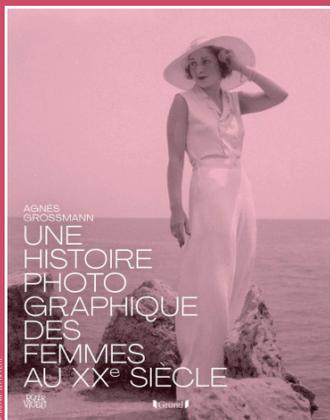
chose » aujourd'hui clairement posée. Le Syndicat Mixte du Mont d'Or (SNMO) prépare ainsi la transition climatique de la station de Métabief (Doubs) en imaginant un nouveau modèle économique basé sur des atouts « qui n'ont pas été mis en avant car le ski suffisait jusque-là » et sur les infrastructures déjà là : les remontées mécaniques serviront par exemple aux descentes en VTT l'été. Pour le SMMO, l'objectif est de proposer des services

« plus en phase avec les thèmes du bien-être, de la déconnexion... ».

Tourisme durable, économie circulaire ou encore environnement, sont devenus la bannière de cette transition. À Chamrousse ce sera luge quatre saisons et tyrolienne ; activités de Dévalkart (karting sans moteur), structures gonflables pour trampoline, tubing (descentes sur des bouées) à Font Romeu... autant de réponses que de stations. 💧 Valérie Sourmaille

## La femme du XX<sup>e</sup>, une histoire photographiée

La galerie Roger-Viollet accueillait le 24 novembre, au 6 rue de Seine, le lancement du livre *Une histoire photographique des femmes au XX<sup>e</sup> siècle* d'Agnès Grossmann (Éd. Gründ). L'occasion de renouer avec l'histoire de l'agence de photos fondée en 1938 par une femme, Hélène Roger-Viollet. Ce beau livre offre un récit photographique de l'émancipation des femmes, depuis la belle époque aux années 1980-1990, leur place dans la société, leur condition d'asservissement à l'homme, leurs luttes sociales, leurs mouvements d'émancipation. Les textes de la journaliste Agnès Grossmann introduisent, dans sa chronologie, le contexte historique et social des images puisées dans le trésor des archives de l'agence Roger-Viollet dont les six millions d'images sont une référence internationale. Loin d'être réservé aux poses des célébrités de ces époques, dont sont retracés la biographie et le fait d'arme, les pages font resurgir maints instants de vie anonymes, de scènes de rues, de labeur, captent la condition miséreuse et les années de guerre, l'exode, l'insalubrité, les visages guidant les luttes sociales. Entre poses et instantanés, entre images de reportages et clichés artistiques, la femme est racontée. Épuisée par la misère et les nombreuses maternités, se livrant nue à l'objectif, s'accordant des moments d'oisiveté, se hissant au premier plan de la scène artistique, politique, philosophique. Les violences faites aux femmes, les féminicides que la société actuelle dénonce à corps et à cri, ne sont guère un sujet au XX<sup>e</sup> siècle. Le destin tragique d'Hélène Roger-Viollet, que son mari égorgea en 1985, en témoigne.



## La relève, un beau cadeau pour les ados



« Je m'associe à des experts et expertes, pour traduire un message de manière interactive, avec de l'humour. Jouer à un jeu et vivre une expérience collective permet d'ancrer l'information de manière plus pérenne » explique Axelle Gay, créatrice de jeux et de la maison d'édition L'éclap. Après *Moi c'est madame*, imaginé avec Elsa Miské, cofondatrice du podcast YESSS qui célèbre la victoire des femmes contre le sexisme, toutes deux lancent pour les 12-18 ans *La relève*, un jeu d'échange de cartes qui oppose les principales attaques sexistes aux réponses à fournir en riposte. Une manière de suppléer au silence gêné, et mieux se sentir dans sa peau.

## Foules



Que se passe-t-il concrètement quand nous faisons foule ? C'est la question à laquelle tente de répondre la Cité des sciences et de l'industrie avec l'exposition *Foules* qui convoque un large éventail de disciplines scientifiques étudiant le phénomène, pour décortiquer les mécanismes complexes qui se jouent entre les individus lorsqu'une foule se forme. Questionnant du même coup la nature sociale de l'être humain. Salle après salle, le visiteur passe d'une foule dense à une foule plus distante, de la foule humaine à la foule numérique des messages sur les réseaux sociaux, de la foule rumeur à la foule revendicative, souvent considérées. Considérée incontrôlable voire dangereuse, la foule génère aussi une solidarité et une intelligence collective.

## Festival européen sur Arte

Pour sa septième édition, le festival en ligne *ArteKino* met en avant le jeune cinéma européen. Les sujets des douze films choisis dans toute l'Europe sont d'actualité : les luttes sociales (*Working Classe Heroes*), le



harcèlement d'une femme sur les réseaux sociaux (*Hyperland*), les maisons de retraite (*Sanremo*)...

Disponibles dans 32 pays en six versions sous-titrées sur la plateforme arte.tv ou sur la chaîne Youtube d'Arte, ces films font également l'objet du Prix du public européen décerné par toutes les personnes qui le souhaitent. À visionner jusqu'au 31 décembre.

## Le son du Rock

La guitare Les Paul évoque de beaux souvenirs aux amateurs de Rock. Cela fait 70



ans qu'elle est entrée dans la légende et le MuPop de Montluçon célèbre cet anniversaire jusqu'au 31 décembre. L'exposition ramène aux années 60, quand le rock'n roll déferle en France et que la guitare électrique détrône l'accordéon. Créé en 2013, ce Musée des Musiques Populaires abrite la plus grande collection d'instruments de France, dont une quarantaine de guitares. Son parcours interactif fait revivre 200 ans de musique, des fanfares aux bals, des grands concerts aux boîtes de nuit.

## Discussions secrètes autour du Parthénon

Les nouvelles technologies vont-elles permettre de régler un conflit diplomatique vieux de deux siècles ? En 1802, le diplomate britannique Lord Elgin a vendu au British Museum une frise de 75 mètres détachée du fronton du Parthénon et une cariatide de l'Erechtheion, deux pièces provenant du rocher de l'Acropole d'Athènes. La Grèce, qui parle d'un pillage, réclame leur restitution. Et voilà que, selon le quotidien grec *Ta Nea*, des « entretiens secrets » sont en train d'être menés entre le président du British Museum, George Osborne, par ailleurs ancien chancelier de l'échiquier, et le premier ministre grec, Kyriakos Mitsotakis. Pour ce dernier, « il y a une dynamique, je parle sciemment de réunification des sculptures et pas d'un retour ». George Osborne pense de son côté que « un accord est possible (...) quelque chose permettant de les voir dans tout leur splendeur à Athènes et de les voir avec des exemples d'autres civilisations à Londres ». Comment cela ? Par un miracle virtuel ?



# La BD sans testostérone

**S**ujets d'albums et de collections, auteures à l'écriture et à la table de dessin, les femmes ne cessent de grossir les rayons des librairies.

Jusqu'aux années 80, faire de la bande dessinée ce n'était pas très sérieux, une telle création ne confère pas la même renommée que celle d'une ou un écrivain. Au XXI<sup>e</sup> siècle les choses ont changé, le 9<sup>e</sup> art est devenu respectable grâce à la pensée et au talent d'autrices et dessinatrices qui prennent la BD très au sérieux.

Difficile de les sérier tant les domaines de leurs créations sont divers. Mais contrairement à leurs confrères du XX<sup>e</sup> siècle, qui ont inventé des personnages iconiques pour conter des aventures inoubliables, elles dessinent la vie, ses secrets, ses mystères, et n'hésitent pas à se mettre en scène et en page. L'américaine Alison Bechdel (née en 1960) a défrayé la chronique avec ses trois ouvrages autobiographiques. Ses romans graphiques *Fun Home* (sélection Angoulême 2007), *Are you my mother? (C'est toi ma maman ?* Éd. Denoël Graphic 2013) qui sondent sans fard l'un et l'autre de ses parents puis, en 2022, *Le secret de la force surhumaine* dans lequel « Je me suis interrogée sur mon moi » confiait l'autrice sur France Culture. Fait sans précédent, l'ouvrage de cette figure majeure de la scène queer a été retenu pour la première sélection du Prix Médicis étranger 2022 dans la catégorie Roman étranger. Et *Fun Home* a été adapté en comédie musicale à Broadway.

## Biographies et inventions graphiques

Marion Fayolle a elle aussi creusé un nouveau sillon dans le spectre du 9<sup>e</sup> art. Mettant en scène des scénettes pour traduire des sentiments et des situations, l'autrice joue avec des personnages proches de figurines. Elle les dessine sur calque, les fait bouger dans la page, inventant une langue dessinée singulière et mouvante. Son dernier récit graphique, *La maison nue* (Éd Magnani, 2022), illustre en trois personnages le processus de reconstruction à travers la colocation.

L'objet de la bande dessinée est aussi de créer des modèles de femmes libres dont



Des modèles de femmes libres dont la vie, souvent méconnue, a marqué l'histoire.

la vie, souvent méconnue, a marqué l'histoire. C'est ce qui a motivé l'autrice illustratrice Catel et l'écrivain scénariste José-Louis Bocquet qui, chez Casterman, ont de concert sorti de l'oubli les vies d'*Olympe de Gouges*, *Kiki de Montparnasse* (Prix du Public à Angoulême), *Joséphine Baker*, *Alice Guy*. C'est aussi le sujet de *Phoolan Devi* de Claire Fauvel qui raconte la vie d'une reine des bandits devenue députée en Inde ou encore de *Queenie*, la marraine de la pègre à Harlem

mise en bulles par Elizabeth Colomba et Aurélie Levy.

La BD est aussi un médium utilisé pour témoigner de traumatismes. Ainsi Sophie Parra qui, atteinte par deux balles dans la salle du Bataclan le 13 novembre 2015, qui se raconte en BD, accompagnée par un scénariste et une dessinatrice, ou encore la jeune Montréalaise Marie-Noëlle Libert qui, en autodidacte, a écrit et dessiné avec un réalisme touchant sa souffrance d'être vue comme *La grosse laide* (titre) et, au final, l'importance de s'accepter telle qu'on est. ♦ Elisabeth Pan

## La bande dessinée n'échappe pas au militantisme

Le Collectif des créatrices de bande dessinée contre le sexisme est un mouvement né en 2015. Rassemblant 147 scénaristes, dessinatrices, illustratrices, coloristes, ce collectif vise à lutter contre les inégalités de genre dans l'édition de bande dessinée, s'élevant contre l'approche sexuée de leurs travaux et de leur carrière. Il appelle « créateurs, éditeurs, institutions, libraires, bibliothécaires et journalistes » à se détacher de stéréotypes sexués et dénonce le « marketing genré ». Les signataires refusent d'intégrer des collections, des expositions ou des prix « spécial femmes ».

# Quand le cinéma quitte la salle

**Q**uand on parle du cinéma, on distingue désormais l'œuvre de la salle obscure. Les plateformes et autres pratiques de streaming ont bouleversé un écosystème qui, jusque-là, mesurait la fréquentation au nombre d'entrées en salles. En 2021 ces dernières ont perdu plus de la moitié du public d'avant la pandémie.

Les chiffres sont sans appel : les salles obscures, en France, sont de moins en moins fréquentées. 213 millions d'entrées en 2019, près de 100 millions sur les huit premiers mois de l'année (dont 6 millions pour Top Gun 2 avec Tom Cruise). Les résultats sont inquiétants. Ce n'est pas le cas des plateformes de streaming qui affichent de belles croissances : 10,5 millions d'abonnements pour Netflix, auxquels s'ajoutent 5 millions de non-payants, 9,6 millions pour Canal+, 5,5 millions

pour Disney+, 4,5 millions pour Prime Video d'Amazon. Le streaming n'explique cependant pas à lui seul la désaffection des salles. Il y a bien sûr la pandémie de Covid-19 qui a entraîné 162 jours de fermeture en 2020, 138 jours en 2021. Et la différence surprenante entre générations : tout en continuant de consommer les contenus des plateformes, les moins de 25 ans ont été les plus nombreux à revenir dans les salles depuis leur réouverture alors que les plus de 50 ans ont perdu l'habitude de sortir. Il faut reconnaître que les films proposés à la réouverture n'ont pas eu les qualités nécessaires pour toucher le grand public. « L'année 2022 est une année pauvre en films français. Ils n'étaient pas assez bons » disait Jérôme Seydoux, président des salles Pathé, à la matinale de France Inter.



© TRÉFÈRE/ANIA

## Le cinéma à la maison ?

D'autres s'inquiètent surtout d'une tendance historique qui annoncerait la fin d'un certain cinéma. « Le cinéma va devenir un musée pour les vrais films qui vont être projetés en pellicules [...] de l'autre côté, il

y aura des salles faites pour les très grands spectacles » prédisait l'acteur et réalisateur Mathieu Kassovitz en 2019. « La majeure partie du cinéma sera consommée à la maison ». Ce coup de gueule assume la cassure entre blockbusters et cinéma d'auteur.

Pour les premiers, des salles confortables, des pop-corn, un son et des images sublimes et un billet jusqu'à 14 euros. Pour les seconds, des lieux conviviaux Art et essai, des avant-premières, cycles et rétrospectives et un tarif deux à trois fois moins élevé. En parallèle, des dizaines de festivals de cinéma ont vu le jour en France. Au-delà de Cannes ou Deauville, ils s'organisent autour de thématiques. Cinéma méditerranéen à Montpellier, fantastique à Gérardmer, historique à Pessac, italien à Villerupt, policier à Reims... Jusqu'à Hennebont (Morbihan) où *Les salles mômes* a accueilli 5 000 fans

## L'exception française



© TRÉFÈRE/ANIA

La France possède le plus gros parc de cinémas en Europe avec un réseau de 5 200 salles. Cette exception française est soutenue par le Centre National du Cinéma, qui consacre aux seules salles Art et d'essai un budget de 16 millions d'euros : « L'Art et essai reste une spécificité française, un réseau unique au monde qui s'élargit d'année en année, et qui s'adapte aux enjeux de notre époque ». Le CNC finance également le cinéma d'auteur, notamment les premiers films, par une taxe de 10,72% prélevée sur chaque billet d'entrée. Les chaînes de télévision ont aussi l'obligation d'investir dans la production cinématographique française et européenne, ce qui hisse notre petit pays au septième rang mondial. Cela explique sans doute pourquoi la France résiste mieux que ses voisins européens. Dans les 27 pays de l'Union européenne ainsi qu'en Grande-Bretagne, la fréquentation des salles obscures en 2021 a plongé de 60 % comparée au niveau moyen des entrées enregistrées avant la pandémie, entre 2017 et 2019, selon l'Observatoire européen de l'audiovisuel.



**À Paris où le prix de l'immobilier est élevé, le cinéma Luminor est menacé.**

début novembre. Leur ADN ? Un temps limité, des découvertes, des rencontres avec réalisatrices et réalisateurs, actrices et acteurs, et surtout un moment de partage, de rupture avec le temps quotidien.

### **60 % des salles classées Art et essai**

Mais, pour l'instant, cette division entre deux cinémas n'est pas totale, diffusion oblige. En 2020, 1 244 salles étaient classées Art et essai par le Centre National du Cinéma (CNC), soit 60 % des cinémas français, et ces salles entretiennent tout au long de l'année un lien fort avec leurs spectateurs et spectatrices. « *L'Art et essai continue d'opérer sa mue, redonnant au cinéma sa dimension naturelle : collective, participative et événementielle* » souligne-t-on au CNC.

Est-ce là l'avenir des salles obscures ? Le cinéma d'art et d'essai accuse lui aussi une forte baisse de ses entrées, estimée à 20 % pour l'année. Mais il est loin d'être mort, des salles ont été inaugurées entre 2019 et 2020 d'Orsay à Bédarieux. Portées par les communes ou par les bénévoles d'une association, elles abritent parfois le seul événement d'un territoire. Modeste salle d'un village de mille habitants à Entraigues (12), aménagé dans une ancienne chapelle à Apt, voire itinérant, le cinéma s'adapte aux situations et au public.

### **Une année décisive**

Et ce dernier a souvent le choix, ce qui est sans doute le meilleur gage pour le futur. Le choix entre le multiplexe à la pointe du progrès technologique et la petite salle locale. Le choix surtout entre les superproductions hollywoodiennes, ou bollywoodiennes,



## **Guillaume Bachy** **« Non, les salles Art et essai ne sont pas en danger. »**

Président de l'AFCAE et exploitant à Créteil

*Y a-t-il deux cinémas en France ? Un commercial et un art et essai ?*

Dans les grandes villes, il y a à la fois des salles de grands circuits, les multiplexes de plus de 8 écrans, et des salles indépendantes, privées, associatives, municipales, dont la programmation est largement tournée vers l'art et essai. Mais c'est oublier les plus de 5 000 salles généralistes en France qui, dans un même lieu, peuvent servir un public jeune venant voir le dernier Marvel dans un cinéma de qualité et un public cinéphile qui veut voir des films en version originale, des films d'auteur, présentés dans les grands festivals. Il n'y a donc pas deux cinémas. Commercial et art essai peuvent être programmés au sein d'une même salle et même au sein d'une même.

### *N'y a-t-il pas par contre deux publics ?*

Je suis plutôt d'accord. Selon les classes d'âge. Un public jeune qui va plutôt aller voir des films commerciaux, de franchise, plus marketés, et un public plus âgé, peut-être plus cinéphile, qui va voir des films d'auteur, des films art et essai. C'est une généralité parce qu'on trouve des jeunes de 25 ans absolument fan de films d'auteur et grands cinéphiles. Mais, dans les grandes masses, les 15-25 ans vont plus voir des films commerciaux, et les plus de 50 ans des films Art et essai.

### *Les salles Art et essai sont-elles menacées ?*

La moyenne des pertes d'entrées en ce moment sur toute l'exploitation française est de -29 %. Ça s'explique, post-Covid, inflation, perte des habitudes, on ne va pas revenir en trois mois aux niveaux passés. Il va falloir trois ans de travail. Mais les salles Art et essai sont à 20 %. Le public de la salle Art et essai est fidèle et investi avec sa carte d'abonnement. Les factures énergétiques sont désormais jusqu'à sept fois supérieures à l'année précédente, mais nos salles, qui sont plus petites, coûtent moins cher à chauffer. Non les salles Art et essai ne sont pas en danger. Bien au contraire, ce sont celles qui ont résisté le mieux à la crise et elles ont tous les outils pour se différencier des sites de streaming, de plateformes. Ce n'est pas sur Netflix ou sur Amazon que vous pourriez voir Mauvaises filles et discuter après avec la réalisatrice. Le voir ensemble se fait dans les salles Art et essai, ça ne se fait pas ailleurs.

et des films et documentaires qui nous plongent dans la réalité de sociétés occidentales de plus en plus complexes ou celle de pays privés des droits élémentaires.

Côté grandes productions, les choses peuvent encore s'améliorer sur les derniers mois de l'année, certains diffuseurs ayant préféré retarder la sortie des valeurs sûres. Le film Marvel *Black Panther* dépasse les 3 millions d'entrées en France après trois semaines d'exploitation, deux films français, Novembre et Simone réalisent

une performance avec plus de 2 millions de spectateurs, Avatar 2 promet lui d'être l'événement de l'année. La comparaison est difficile avec les plateformes, bien que Netflix publie désormais le Top 10 des visionnages par semaine et par pays. Mais sans donner de chiffres autres que mondiaux (par exemple 62 millions de vue en octobre pour *Blonde*, biopic de Marilyn Monroe). En attendant les résultats, tous les spécialistes s'accordent sur un point : l'année 2022 sera décisive. ♦

**Véronique Giraud**

# Ludivine Sagnier : « Je cherche la passion dans le théâtre »

L'actrice Ludivine Sagnier affronte pour la première fois un seul en scène, portant les mots de l'auteure Vanessa Springora dans son livre événement, *Le Consentement*.

## Le consentement livre une parole peu entendue...

J'ai été sensibilisée aux abus sexuels sur mineur dans mon entourage. J'ai dû faire face à des situations cataclysmiques. Des situations plus complexes que ce qu'on projette sur ces histoires. C'est un sujet qui me travaillait. Pour ces proches, je sentais la nécessité de m'impliquer. Et puis il y avait le challenge d'être seule en scène. J'arrive à un moment de ma vie où je me sens beaucoup plus libre et plus en accord avec moi-même, je me sens la force d'embrasser des défis, j'ai envie de gravir des montagnes, de réussir l'impossible. Pour moi transmettre cette parole c'était quasiment impossible. Au début des lectures en répétition, je ne faisais que pleurer, j'étais dans un rapport compassionnel, empathique avec ces mots et avec Vanessa. Or l'enjeu du metteur en scène Sébastien Davis et le mien, c'était d'arriver à trouver cette distanciation parce que c'est ce qu'a fait Vanessa Springora. Elle n'écrit pas son livre à 17 ans, elle l'écrit 30 ans après. Elle a eu le temps de se poser les bonnes questions, d'analyser la situation, de guérir surtout. Les mots qu'elle choisit ne sont pas empreints de colère, ou de traumatisme. Ce sont des mots assez simples, nullement mélodramatiques. Il fallait surtout que j'évite le côté mélodramatique, ça n'aurait pas été faire honneur à un combat de sa vie et à sa littérature.

## Et cela rend le texte audible...

Oui. Il ne s'agit pas que les spectateurs viennent se repaître d'un fait divers, il s'agit plutôt de l'interroger sur son désir de voir cette histoire montée à la scène. N'y a-t-il pas un

intérêt malsain ? Y a-t-il vraiment une remise en question de celui qui regarde ? L'objectif est de questionner le spectateur sur la façon de voir les choses, son rapport au consentement et à la passivité. À un moment Vanessa parle du manque d'amour : « un père aux abonnés absents, un goût prononcé pour la lecture, une précocité sexuelle et un immense besoin d'être regardée, toutes les conditions sont maintenant réunies ». Dans les conditions, souvent communes aux enfants ou adolescents victimes de prédateurs, il y a ce manque d'amour, il y a ce manque d'intérêt, un trouble identitaire.

## Quel est votre rapport au théâtre ?

J'aime beaucoup le théâtre. J'ai fait le conservatoire de Versailles quand j'étais adolescente. C'est d'ailleurs Sébastien Davis le metteur en scène qui m'avait donné la réplique, il jouait Arnolphe et je jouais Agnès dans *L'école des femmes*. J'ai toujours été une spectatrice de théâtre assidue. Adolescente j'ambitionnais d'en faire plus mais le cinéma m'a happée. J'ai rencontré Ozon à 19 ans, ensuite les choses se sont enchaînées. J'ai fait quelques petites choses. Avec Christophe Honoré, ce que j'ai aimé c'est la création collective. On m'a proposé beaucoup de théâtre mais c'était des formes classiques, un théâtre psychologique, plutôt bourgeois, j'aime bien mais je ne me voyais pas m'y investir corps et âme. Si je fais du théâtre c'est 100 % ou rien. Je cherche la passion dans le théâtre.

## Parlez-moi de l'école de cinéma Kourtrajmé de Montfermeil.

J'ai fait appel à Sébastien Davis, mon complice de toujours, pour

Élève du conservatoire, Ludivine Sagnier a tourné de nombreux films avec François Ozon, Claude Chabrol et des séries comme récemment *The Young Pope*, *Lupin*, ou *The Serpent Queen*. Elle dirige la section Acting de l'école de cinéma Kourtrajmé de Montfermeil.



© Christophe Raignaud de Top

diriger le département acteur de l'école fondée il y a trois ans par Ladj Ly. Je cherchais quelqu'un avec qui je me sentais suffisamment en confiance, avec lequel je partageais des valeurs. Sébastien a étudié la mise en scène à l'ENSAD, il a des connaissances théoriques qui servent sa pédagogie. Ce que je n'ai pas. Ayant commencé le cinéma très tôt, les outils que j'ai développés sont souvent instinctifs, je ne peux pas les transmettre aisément. Nous avons conçu ensemble le programme en créant la formation qu'on aurait rêvé de suivre. Le prérequis de cette école gratuite, c'est de n'avoir aucune formation d'art dramatique. C'est un matériau brut qu'on développe, qu'on stimule. On apprend une autonomie artistique, à ne pas dépendre du désir des autres, à être créatifs, à présenter des projets personnels en tant qu'auteurs, metteurs en scène, etc. C'est passionnant. Sébastien enseigne une pratique et moi, j'interviens en décrivant ce qui m'est arrivé sur le plateau. Je pense que c'est bien d'avoir une directrice qui travaille, qui est en mouvement, qui n'est pas dans le souvenir d'une carrière. J'ai l'impression d'apporter une réflexion mouvante, mobile. Du coup notre binôme fonctionne très bien. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

“Ça va pas  
le faire  
je vais  
chez mes  
parents...”

DERRIÈRE DE PETITES EXCUSES  
SE CACHE PARFOIS UNE GRANDE PRÉCARITÉ.



Faites votre don sur  
[restosducoeur.org](https://restosducoeur.org)

*on compte sur vous*  
*Cherhe*

**casden**



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative  
de la Fonction publique

# COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

*Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles*

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à directeur et conseil de surveillanceau capital de 480 478 270 € - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 495 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno • Conception : Insign 2022 • Merci à Carmen, Élise et Matthieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



PARIS 2024



PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

[casden.fr](https://casden.fr)



Retrouvez-nous chez

